



Driss Lachguar : *La campagne de désinformation et de provocations menée par le régime algérien est totalement vouée à l'échec*

Le Premier secrétaire salue l'action accomplie par les secrétariats du parti en Espagne et en France

Lire page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9188

Vendredi 11 Décembre 2020

Le vibrant appel de l'OMD'H

*Abolition de la peine de mort
Adoption d'une stratégie contre l'impunité*

La Chambre des représentants exprime sa fierté de la Haute sollicitude Royale



Page 3

La mondialisation de la Covid-19 entre les constantes et les ruptures disséquée par le GERM



Page 4

Le projet de transformation numérique du système judiciaire en marche
Signature d'un mémorandum d'entente entre le ministère de la Justice et l'Ordre des avocats de Khouribga



Pages 7-8

Trajectoire diamétralement opposée entre les vaccins Pfizer et AstraZeneca



Page 5



Lire page 11

Driss Lachguar : *La campagne de désinformation et de provocations menée par le régime algérien est totalement vouée à l'échec*

Le Premier secrétaire salue l'action accomplie par les secrétariats du parti en Espagne et en France

Actualité



Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a récemment reçu une délégation de militants du parti installés en Espagne. Conduite par la représentante du parti de la Rose à Madrid, Aïcha El Gourgi, ladite délégation a tenu à informer le dirigeant de l'USFP sur les différentes manifestations auxquelles ont pris part les militants itihadis pour exprimer leur patriotisme et défendre l'intégrité

territoriale du Royaume du Maroc.

«La communauté marocaine établie aux Etats-Unis, au Canada et en Europe, en particulier en Espagne, a démontré son fervent patriotisme à travers différentes manifestations sous la direction des militants itihadis», a indiqué Driss Lachguar, tout en saluant le travail accompli par les secrétariats du parti en Espagne et en France. «Les actions du Polisario dans ces deux pays se sont heurtées à une forte résistance des Mar-

cains résidant à l'étranger», a-t-il précisé. Et de poursuivre : «Au sein de notre parti, nous sommes tous fiers de l'apport majeur de nos cadres et nos militants dans l'affrontement des mercenaires et de leurs alliés».

Saluant l'opération résolue des FAR, sur Hautes instructions de S.M le Roi Mohammed VI, pour assurer la libre circulation des biens et des personnes à El Guerguarat, le Premier secrétaire de l'USFP a tenu à rappeler que «l'Algérie a toujours essayé de met-

tre des bâtons dans les roues du Maroc». «La victoire du Royaume à El Guerguarat l'a poussé à provoquer des attaques contre nos ressortissants et nos représentations diplomatiques en Espagne et en France», a-t-il affirmé, avant d'ajouter : «La campagne de désinformation et de provocations que mène le régime algérien après l'intervention du Maroc à El Guerguarat est totalement vouée à l'échec».

Pour sa part, Aïcha El Gourgi, qui a été l'une des organisatrices des manifestations de Barcelone, de Bilbao, de Tarragone et de Valence, a salué le grand sens de patriotisme des manifestants marocains qui «sont sortis dans les rues espagnoles pour clamer la marocanité du Sahara et faire face à ceux qui ont osé enlever notre drapeau national qui flottait sur le consulat du Royaume à Valence».

Il est, par ailleurs, à rappeler que la délégation des Itihadis installés en Espagne s'est rendue mardi au poste frontalier d'El Guerguarat pour exprimer son soutien aux initiatives prises par S.M le Roi face aux agissements et menaces extérieurs visant à porter atteinte à la stabilité et la sécurité de la patrie. Le but de cette visite, selon les membres de la délégation, est également d'exprimer la fierté des MRE suite à l'opération résolue des FAR, tout en manifestant leur mécontentement à l'encontre de certaines parties espagnoles hostiles à la cause nationale.

H.T

En visite au poste frontalier d'El Guerguarat, Badiia Radi appelle l'Algérie à faire preuve de sagesse

Aïcha El Gourgi loue la participation de militants de l'USFP en Espagne à toutes les protestations pacifiques visant à défendre notre intégrité territoriale

Badiia Radi, membre du Bureau politique de l'USFP et Aïcha El Gourgi, secrétaire du parti de la Rose en Espagne, ont effectué mardi 8 décembre une visite au poste-frontière d'El Guerguarat en vue d'exprimer le soutien de l'USFP et de ses militants à l'opération réussie des Forces Armées Royales pour pacifier cette zone et la libérer des miliciens du Polisario qui bloquaient le trafic commercial et civil entre le Maroc et l'Afrique de l'Ouest.

En cette occasion, Badiia Radi a affirmé que le Parti des forces populaires est et demeurera toujours un fervent défenseur de la cause nationale sur tous les fronts, national et international, exprimant l'engagement de l'USFP dans toutes les initiatives visant à défendre l'intégrité territoriale du Royaume et à trouver une solution à ce conflit artificiel.

Elle a également appelé les ennemis du Maroc, en particulier l'Algérie, à faire montre de sagesse et à se rendre compte qu'au-

jourd'hui l'ère de la guerre froide est à jamais révolue et que les circonstances actuelles exigent la solidarité, le respect de l'intégrité territoriale des Etats et l'édification d'un espace qui peut rassembler tous les peuples de la région et où règnent la démocratie et la justice sociale.

Elle a, par ailleurs, salué les Forces Armées Royales et toutes les forces de sécurité qui défendent avec abnégation et dévouement les frontières nationales et l'intégrité territoriale du Royaume.

Pour sa part, Aïcha El Gourgi a affirmé que sa visite à El Guerguarat vise à faire passer un message à qui de droit et à certains groupes et associations qui instrumentalisent l'aide humanitaire dans certaines villes espagnoles.

Elle a réitéré son intention de faire face à toutes les manoeuvres et tous les agissements des ennemis de notre intégrité sur le territoire espagnol, tout en appelant les acteurs civils et politiques marocains à se mo-



biliser pour contrer les mensonges et les fake news relayés par la propagande des séparatistes et de leurs alliés.

Aïcha El Gourgi a également appelé le gouvernement Sanchez à assumer ses responsabilités historiques et à faire preuve d'audace en contribuant à la recherche d'une solution à ce dossier dans le cadre de

l'autonomie sous la souveraineté marocaine.

Elle a, par ailleurs, salué l'engagement et la participation de militantes et de militants de l'USFP en Espagne à toutes les protestations pacifiques visant à défendre l'intégrité territoriale du Royaume.

H. T

La Chambre des représentants exprime sa fierté de la Haute sollicitude Royale

Les membres du bureau de la Chambre des représentants ont exprimé leur fierté de la Haute sollicitude Royale constante envers les citoyens, après la décision de S.M le Roi Mohammed VI d'adopter la gratuité du vaccin contre la pandémie de la Covid-19 au profit de tous les Marocains.

Au cours de sa réunion hebdomadaire tenue mardi sous la présidence de Habib El Malki, président de la Chambre des représentants, et consacrée notamment aux volets de contrôle et au programme de travail de l'institution législative, le bureau s'est dit fier de "la Haute sollicitude Royale continue que le Souverain accorde à son peuple fidèle, ainsi que sa bienveillance pour l'ensemble des composantes du peuple marocain, et son attention généreuse à leurs préoccupations et leurs conditions de santé".

Il a dans ce contexte pris connaissance du communiqué du cabinet Royal par lequel S.M le Roi a donné ses Hautes instructions au gouvernement pour l'adoption de la gratuité du vaccin contre l'épidémie de la Covid-19 au profit de tous les Marocains, indique un communiqué de la première Chambre.

"Le bureau de la Chambre a passé en revue le long cheminement depuis l'apparition de la pandémie et ce que notre pays a consacré dans ses différentes composantes, professions et corps administratif, sécuritaire, militaire, médical et éducatif sous la conduite du Souverain pour faire face à l'épidémie sur les plans humain, économique et social", ajoute-t-on de même source.



Habib El Malki et les membres du bureau ont également rappelé avec honneur et fierté les acquis diplomatiques qui ont renforcé et consolidé le sentiment d'appartenance à cette chère patrie, ce sentiment que SM le Roi a qualifié du "plus précieux sentiment de sa vie".

Côté action législative, le bureau a été informé du contenu du projet de loi de Finances 2021 transmis par la Chambre des conseillers dans le cadre d'une deuxième lecture. Ses membres ont également été in-

formés des travaux de la commission des finances et du développement économique concernant ce projet et du contenu des amendements adoptés par la commission.

Il a, par ailleurs, pris connaissance du rapport concernant le projet de loi relatif aux services de confiance en lien avec les transactions électroniques, sachant qu'il a été décidé d'inscrire les deux projets de loi à l'ordre du jour de la séance du mardi 8 décembre.

Pour ce qui est de l'action de contrôle parlementaire, le bureau a établi l'agenda des séances du 14 et du 21 décembre, et y a inscrit les secteurs des affaires étrangères, de la coopération africaine et des MRE, l'industrie, le commerce et l'économie verte et numérique, l'aménagement du territoire national, l'urbanisme, l'habitat et la politique de la ville, l'intérieur, l'agriculture, la pêche maritime, le développement rural, les eaux et forêts, le tourisme, l'artisanat, le transport aérien et l'économie sociale.

Prorogation des mesures anti-Covid-19 à Chtouka-Ait Baha



Les autorités publiques de Chtouka-Ait Baha ont annoncé la prorogation de 15 jours de la mise en œuvre des mesures exceptionnelles décidées le 24 novembre dernier, pour renforcer la prévention contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19).

"Ces mesures sont entrées en vigueur depuis mardi 8 décembre 2020 à 22h pour une durée de 15 jours", selon un communiqué du Comité provincial de veille chargé de la gestion de la pandémie.

Dans ce sens, il a été décidé la prorogation de la fermeture des plages et des parcs ainsi que l'interdiction de la diffusion des matches de football par tous les cafés de la ville.

Il s'agit également de la fermeture des cafés, des restaurants et des commerces à 22h, ainsi que l'interdiction des fêtes de mariage, des cérémonies de funérailles et des rassemblements.

Il est question aussi du renforcement du contrôle rigoureux du respect des mesures préventives (port du masque, distanciation physique) et l'application des dispositions de la loi contre les contrevenants.

Les autorités locales ont invité en conséquence la population à une adhésion citoyenne à ces mesures préventives.

Réélection d'Omar Hilale à la vice-présidence du Conseil exécutif de l'UNICEF

Le Groupe des ambassadeurs africains aux Nations unies à New York a élu, à l'unanimité, pour une troisième année consécutive, l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, au poste de vice-président du Conseil exécutif de l'UNICEF.

Cette nouvelle élection est une marque de confiance de la part des ambassadeurs du Groupe africain à New York à l'égard de l'ambassadeur du Royaume, son dynamisme au sein de l'Organisation et son engagement pour la cause de l'enfance, d'autant plus que le Fonds des Nations unies pour l'enfance joue un rôle extrêmement crucial en Afrique, qui connaît une forte croissance de ses populations jeunes et infantiles.

Elle revêt, également, une importance particulière, compte tenu des échéances décisives prévues en 2021 au sein du Conseil

exécutif de l'UNICEF, particulièrement dans le cadre de la préparation du plan stratégique de cette agence onusienne pour la période 2022-2025.

Les cinq nouveaux membres du bureau du Conseil exécutif de l'UNICEF pour l'année 2021, à savoir les ambassadeurs du Maroc, de la Lituanie, de la République de Corée, du Costa Rica et de la Nouvelle-Zélande, devront, entre autres, évaluer la riposte de l'UNICEF à la pandémie de Covid-19, prendre des décisions cruciales pour réadapter les programmes de l'Organisation en vue de surmonter les retombées de la pandémie sur la réalisation des droits de l'enfant, et s'accorder sur les meilleures actions qui permettront de rebâtir un avenir meilleur et plus résilient pour tous les enfants du monde, sans faire de laissés-pour-compte.

La mondialisation de la Covid-19 entre les constantes et les ruptures disséquée par le GERM



Dans le plein respect des mesures de précaution face à l'état d'urgence sanitaire, le Comité exécutif du Groupement d'études et de recherches sur la Méditerranée (GERM) a tenu une réunion consacrée à l'approbation du programme d'action pour l'année 2021, et ce le vendredi 4 décembre 2020 à Rabat.

En parallèle, un accord de partenariat a été signé entre le GERM et la Fondation allemande Hans Seidel pour renforcer la coopération dans le domaine des études et des activités scientifiques liées à la région méditerranéenne afin de mieux comprendre les transformations et les défis actuels et futurs.

Au début de cette réunion, Habib El Malki, président du GERM, a accueilli Mounir Azzaoui, représentant régional de la Fondation Hans Seidel au Maroc et en Mauritanie, exprimant sa joie de pouvoir signer ce partenariat constituant une valeur ajoutée dans le domaine de la réflexion sur la Méditerranée.

Il a affirmé que le rapprochement entre le Groupement et la Fondation allemande sur de nombreux objectifs et points de vue constituera un catalyseur pour un travail conjoint sérieux qui produira des idées et des conceptions utiles pour l'avenir de la Méditerranée, en particulier après la crise de la Covid-19.

Habib El Malki a également souligné que le partenariat établira un cadre promoteur pour le partage d'expériences et de connaissances sur la Méditerranée dans les domaines politiques, économiques et sociaux.

De son côté, Mounir Azzaoui a exprimé sa joie de signer le partenariat entre les deux parties afin de contribuer au renforcement du dialogue euro-méditerranéen sur les défis communs tels

que la migration, le changement climatique et autres. Il a exprimé la volonté de la Fondation allemande d'accompagner le Groupement en tant que centre de réflexion et force de proposition de premier plan dans la scène nationale dans la mise en œuvre de son programme annuel au titre de l'année 2021. Le représentant régional de Hans Seidel a également indiqué que le partenariat contribuera à approfondir la discussion et le dialogue entre les acteurs politiques, universitaires et économiques.

Après la signature de l'accord de partenariat entre les deux parties, Habib El Malki a exposé les grandes lignes des axes du programme d'action prévu pour l'année 2021 qui s'inscrit dans les orientations générales visant à approfondir les connaissances et les approches traitant les problématiques de la région méditerranéenne aux niveaux politique, économique, social, culturel et environnemental.

Il est à noter que le programme d'action pour l'année 2021 s'articulera autour d'un ensemble d'axes majeurs que nous résumerons dans les activités suivantes:

1-La rencontre annuelle qui sera consacrée au thème «Mondialisation de la Covid-19: constantes et ruptures», étant donné les effets importants de la crise sanitaire sur les structures économiques, financières, sociales et environ-

nementales internationales, et la nécessité d'une bonne compréhension et analyse afin de surmonter ses diverses implications;

2-Le colloque international sur le thème «Autorité régionale: réalités et perspectives», qui sera l'occasion pour les experts nationaux et étrangers d'aborder la centralité des Etats qui se trouve aujourd'hui prise en tenaille entre des pouvoirs infra-étatiques prégnants et des instances internationales ubiquitaires.

3-La conférence-table ronde qui accueillera des personnalités de renommée internationale pour présenter leurs concepts sur la façon de renouveler la vision méditerranéenne dans un contexte mondial marqué par les incertitudes et les questions majeures. Le thème de l'activité peut concerner les multiples dimensions de l'intégration méditerranéenne, que ce soit dans les étendues européenne, asiatique et américaine, ou dans l'extension africaine.

4-L'encadrement des activités scientifiques de la «Chaire sur la Méditerranée», créée en partenariat entre le GERM et l'Université Mohammed V de Rabat afin de créer un espace ouvert et pluraliste permettant la participation d'experts et de chercheurs de divers domaines à une réflexion collective sur la condition et le devenir de la région méditerranéenne.



Réunion du Comité exécutif du Groupement d'études et de recherches sur la Méditerranée

Trajectoire diamétralement opposée entre les vaccins Pfizer et AstraZeneca



Comment allier sécurité et efficacité dans une situation d'urgence? C'est l'immense défi auquel font face les laboratoires engagés dans la course au vaccin anti-Covid-19. Un défi que l'on croyait réussi avec la découverte de vaccins par Pfizer-BioNTech, Moderna et AstraZeneca. Puis on s'est rendu compte qu'on marchait un peu sur la tête, quand ces derniers se sont contentés d'annoncer leur succès par le biais de communiqué de presse, sans qu'il y ait trace d'une quelconque publication scientifique. Désormais, c'est chose faite. Ils sont même validés par la revue «Lancet» et l'Agence de santé américaine. Mais pour les certitudes, va falloir repasser, surtout dans le cas du vaccin candidat de Pfizer.

Et pour cause, quelque temps après le lancement de la campagne de vaccination en Grande-Bretagne avec le vaccin Pfizer, plusieurs médias ont repris en chœur un titre sensation : 5 morts dans le cadre des essais cliniques Pfizer. Une information instantanément démentie par le géant pharmaceutique américain. Pourtant, 24 heures plus tard, on apprend que les autorités sanitaires britanniques ont déconseillé d'administrer le vaccin de Pfizer et BioNTech aux personnes ayant eu dans le passé d'importantes réactions allergiques. «Deux personnes ayant connu des réactions allergiques importantes ont mal réagi», a révélé Stephen Powis, directeur médical du service national de santé pour l'An-

gleterre, avant de conclure qu'elles «se remettent bien». Logiquement donc, l'agence britannique du médicament, la MHRA, a émis une recommandation destinée à préserver du vaccin les personnes ayant un historique «de réaction allergique importante à des vaccins, des médicaments ou de la nourriture». Et ce n'est pas tout.



Les premiers résultats scientifiques ont été publiés

«Je n'ai jamais vu une fréquence aussi élevée d'effets indésirables pour un vaccin», a déclaré à «Aujourd'hui en France» le Pr Eric Caumes, chef du service infectiologie de la Pitié-Salpêtrière à Paris, qui a eu accès aux publications scientifiques sur les différents vaccins. Puis de préciser : «En dehors des réactions minimales dues à l'injection, comme des rougeurs et douleurs locales, d'autres effets indésirables sont recensés à des taux relativement élevés, surtout chez les jeunes et après la deuxième dose».

Censés être une bouffée d'air psychologique, les vaccins candidats développés pour enrayer la pandémie du nouveau coronavirus sont donc encore loin de faire l'unanimité. Même si on ne peut nier l'existence de certains motifs de satisfaction, notamment en ce qui concerne le vaccin développé par la compagnie anglo-suédoise, AstraZeneca, dont le Maroc est un client. «On nous demandait de la transparence, c'est exactement ce que nous réalisons aujourd'hui», a insisté Mene Pangalos, vice-président exécutif du laboratoire.

L'article publié dans la revue scientifique «Lancet» et dont les résultats ont été validés par l'Agence de santé américaine, confirme l'information qui a été annoncée par le passé, selon laquelle son vaccin, conçu grâce à la technologie du vecteur viral, est efficace à 70%. De plus, la revue scientifique soutient que l'antidote en question «est sûr». D'après la même source, sur les 23.754 volontaires

ayant participé à l'essai, dont la moitié avaient reçu un placebo, un seul patient a connu un effet indésirable sérieux. Pour être plus précis, ce fut un cas de myélite transverse (une atteinte neurologique rare). Ce qui avait d'ailleurs motivé l'interruption temporaire de l'essai début septembre.

D'autres effets indésirables modérés ont également été constatés, en l'occurrence de la fatigue, des douleurs musculaires et une légère fièvre. Mais le plus surprenant réside dans le fait qu'une demi-dose du vaccin d'AstraZeneca serait plus efficace qu'une dose complète. En détail, avec une demi-dose, l'efficacité constatée serait de 90%, contre seulement 62% de protection après l'injection de la seconde moitié, un mois après.

Si l'on part du principe qu'AstraZeneca présente en plus deux avantages majeurs : son vaccin, promis à 2,50 euros la dose, est six à dix fois moins cher que ceux de ses deux concurrents. Par ailleurs, il n'exige pas une conservation à basse (-20 c) ou très basse (-70 c) température, il paraît évident que le vaccin du laboratoire anglo-suédois prend l'avantage sur ceux de Pfizer et Moderna. Le sens de l'histoire a changé. Mais vous l'aurez certainement remarqué, en ces temps de coronavirus, la vérité du jour n'est pas forcément celle du lendemain. Néanmoins, en cas de problème majeur, c'est malheureusement toute l'histoire de la vaccinologie qui sera discréditée.

Chady Chaabi

Dakhla, prochaine capitale incontournable de la blockchain

La star-tup américaine Soluna Technologies et AM WIND envisage de construire un parc éolien de 900 MW destiné à alimenter un data center dédié à cette technologie



La star-tup américaine Soluna Technologies et AM WIND envisage de construire un parc éolien de 900 MW à Dakhla sur une superficie de 11.313 Ha, pour alimenter des serveurs dédiés aux technologies blockchain, avec un premier investissement de 15 milliards de dirhams.

Pendant près de trois ans, le programme Harmattan de Soluna technologies et AM WIND a œuvré à la conception de ce projet de parc éolien qui verra le jour dans les six prochaines années, avec une ferme de Centres de données modulaires colocalisés.

S'exprimant lors d'un webinar sur l'état d'avancement du projet Soluna AM Wind à Dakhla, le PDG de Soluna Technologies, John Belizaire, a souligné que ce projet, qui va produire des capacités de calcul destinées à alimenter le réseau international de la blockchain, a le potentiel de générer plus de 400 emplois directs hautement qualifiés, notant que cette star-tup prévoit de mettre en place un centre d'excellence local développant une expertise, en matière de technologie de la blockchain, accessible à un marché mondial en pleine croissance.

Ces Centres de données seront dédiés à la fourniture de capacités de calcul aux réseaux mondiaux de la blockchain, a-t-il poursuivi, soulignant que cette technologie est désormais adoptée par certaines des plus grandes institutions financières du monde, notamment JP Morgan Chase, PayPal, Goldman Sachs, Square, CME, Intercontinental Exchange.

Il a de même noté que le projet Harmattan est conforme aux Hautes orientations de S.M le Roi Mohammed VI pour promouvoir les ressources des provinces du Sud.

John Belizaire a, à cet égard, souligné que le Souverain, dans son récent discours prononcé à l'occasion de la com-

mémoration de la Marche Verte, a indiqué que "cette zone qui abonde en ressources et en potentialités, sur terre comme en mer, servira ainsi de passerelle et de trait d'union entre le Maroc et sa profonde Afrique. A cet égard, il importe d'investir dans les espaces maritimes, tant pour le dessalement de l'eau de mer que pour l'exploitation des énergies renouvelables d'origine éolienne ou hydrolienne".

Il a également indiqué que l'entreprise s'est engagée à verser 1% des revenus du projet au profit de la population de la région, destinés notamment à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'entrepreneuriat et aux programmes de santé.

"Les bénéficiaires du projet Soluna iront donc au-delà d'un cadre purement économique et financier dans la mesure où nous plaçons les investissements socialement responsables et les besoins de la population locale et du développement local au centre de notre investissement", a-t-il ajouté.

Concernant les avancées du projet, il a fait savoir qu'au cours des trois dernières années, l'entreprise a focalisé sur la phase développement et étude et recherche, portant notamment sur l'exploitation des mesures du vent selon les standards de l'Energy Union Choices (EUC) et les relevés topographiques, en plus d'une ingénierie détaillée du projet, ainsi que les études de faisabilité et l'étude d'impact environnemental, précisant que "ces différentes étapes ont nécessité un investissement global de 10

millions de dollars".

"Après l'achèvement des études environnementales, nous entamerons les activités de financement et de pré-construction à la mi-2021", a-t-il précisé, notant que la pandémie de coronavirus a retardé l'exécution du projet.

Selon le PDG de Soluna Technologies, ces infrastructures vont permettre de donner de l'énergie au réseau mondial de la blockchain, notant que "des concertations ont été menées avec la Banque centrale et l'Office des changes autour de notre organisation financière et notre système de gestion hiérarchique, pour clarifier qu'il est conforme aux législations en vigueur au Maroc et à la législation internationale".

"Nous avons également obtenu l'autorisation de la commission régionale d'investissement en octobre 2018, une autorisation du ministère de l'Energie, des mines et de l'Environnement pour la réalisation des 900 megawatts pour le projet d'autoconsommation en septembre 2020 et nous avons obtenu une extension du foncier alloué au projet par décision de la commission régionale unifiée d'investissement au mois de février 2020", a-t-il révélé.

Par ailleurs, John Belizaire a noté que ce projet va être l'un des plus grands hubs régionaux susceptible d'attirer plus d'investissement dans la région, en collaboration avec les responsables locaux, les services publics et les ministères de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, et de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

Après avoir rappelé que le Sud du Maroc constitue l'une des régions les plus prometteuses pour la production d'énergie renouvelable dans le monde, John Belizaire a souligné que cette ressource éolienne riche, combinée à la plus récente technologie de turbine et de batterie, ne peut qu'établir des records mondiaux en termes de coût actualisé d'énergie et de facteur d'utilisation.

Ce projet constitue aussi une opportunité pour le Maroc pour rester parmi les leaders mondiaux de l'énergie renouvelable, a-t-il souligné, notant qu'il n'est pas seulement destiné à développer l'industrie de la blockchain et de la finance, mais aussi de devenir un véritable hub technologique.

Le projet Harmattan de Soluna technologies et AM WIND s'engage en faveur d'une énergie 100% verte et de son développement, tout en œuvrant à soutenir l'économie locale, créer des opportunités d'emploi, soutenir l'éducation et la formation et créer de l'énergie propre.



L'entreprise s'est engagée à verser 1% des revenus du projet au profit de la population de la région

Signature d'un mémorandum d'entente entre le ministère de la Justice et l'Ordre des avocats de Khouribga

Un mémorandum d'entente a été signé, mercredi à Khouribga, entre le ministère de la Justice et l'Ordre des avocats près la Cour d'appel de Khouribga, portant sur la formation des avocats de la ville à l'utilisation de la plateforme d'échange électronique des avocats.

Ce mémorandum a été paraphé par le ministre de la Justice, Mohamed Benabdellkader, et le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Khouribga, Me Omar Said.

En vertu de cet accord, les deux parties s'engagent à mettre en place un cadre réglementaire afin d'assurer la formation des formateurs parmi les avocats relevant du barreau de Khouribga à l'utilisation de la plateforme d'échange par voie électronique initiée par le département de la Justice.

Dans le détail, le ministère s'engage à mobiliser ses experts et ingénieurs pour garantir une formation de qualité aux avocats du barreau de Khouribga. Il s'engage aussi à déployer tous les moyens nécessaires à la tenue de sessions de formation dédiées à l'utilisation de cette plateforme d'échange électronique élaborée par le département de la Justice.

L'Ordre des avocats près la Cour d'appel de Khouribga s'engage, de son côté, à coordonner avec le ministère sur tout ce qui a trait à l'utilisation de cette plateforme par les avocats du barreau et à lui fournir une liste de formateurs qui devraient bénéficier des sessions de formation.

Dans une déclaration à la presse, Mohamed Benabdellkader s'est félicité de la signature de ce mémorandum d'entente, ajoutant que le département de la Justice mobilisera l'ensemble de ses compétences, ingénieurs et experts afin d'initier



les avocats de ce barreau à l'utilisation de cette plateforme qui constitue une avancée majeure sur la voie de la dématérialisation de la Justice au Royaume.

La signature de ce mémorandum s'inscrit dans le cadre des efforts continus du ministère pour développer la profession de l'avocat et la consolidation de ses rôles juridique et sociétal, a-t-il dit.

De son côté, le secrétaire général de l'Ordre des avocats de Khouribga a fait part de la grande satisfaction de l'Ordre des avocats de Khouribga quant à la signature de ce mémorandum qui se veut un catalyseur de formation pour les avocats de la ville.

La signature de ce mémorandum est de nature à accompagner les chantiers de réforme de cette profession, notamment à travers la création des Instituts de formation professionnelle et continue des avocats dont la mission est de former notamment les avocats à l'utilisation de la plateforme d'échange électronique.

Avancée majeure du système judiciaire marocain, cette plateforme permet à tout avocat de disposer d'un bureau virtuel pour la gestion de ses dossiers, d'utiliser un compte sécurisé, d'enregistrer les requêtes et de présenter les mémoires et les différentes demandes. Elle ambitionne également de faciliter l'échange par voie électronique des documents entre les avocats et les tribunaux.

A signaler, par ailleurs, que le ministère de la Justice a procédé, le même jour, à la pose de la première pierre pour la construction de la Maison de l'avocat à Khouribga.

Accompagné du gouverneur de la province de Khouribga, Abdelhamid Chennouri, et de plusieurs personnalités

et responsables judiciaires, Mohamed Benabdellkader a donné à cette occasion le coup d'envoi des travaux de construction de cette structure qui sera érigée sur une superficie de 300 m² offerte par le ministère de la Justice dans le cadre d'un accord de partenariat liant avec l'Ordre des avocats de Khouribga.

Le nouvel édifice jouxtant le tribunal de première instance de Khouribga sera un espace de concertation entre les membres de l'Ordre des avocats de Khouribga et un lieu de coordination et de coopération entre les avocats de la ville.

A cette occasion, Mohamed Benabdellkader a affirmé que cet espace sera voué à l'ensemble des membres du barreau de la ville afin qu'ils puissent y débattre de leurs préoccupations, ajoutant que cette nouvelle structure participera aussi à renforcer le volet formation des avocats de Khouribga.

Pour sa part, le secrétaire général de l'Ordre des avocats de Khouribga, Khalfi Bouabid, a salué la décision du ministère de la Justice de mettre à la disposition de l'Ordre des avocats de Khouribga le terrain sur lequel sera construite cette nouvelle structure, ajoutant que la construction de cet édifice offrira de nouveaux services aux justiciables et renforcera la qualité des prestations assurées aux usagers de la Justice.

Mohamed Benabdellkader a également inauguré, mercredi, les bureaux front office du tribunal de première instance de Khouribga, dans le but d'améliorer le rendement et l'accueil dans cette juridiction.

Il a, ainsi, effectué une visite dans les bureaux front office qui offrent plusieurs services dématérialisés se rapportant au

registre de commerce, au fonds de l'avocat, à l'apostille et la remise de certaines attestations judiciaires mais aussi facilitant l'accès à l'information judiciaire.

Mohamed Benabdellkader et la délégation l'accompagnant se sont également enquis des travaux de réhabilitation du tribunal de première instance de Khouribga qui a subi plusieurs travaux de réfection et de rénovation de ses dépendances pour un montant global de 9,6 millions de dirhams.

Dans une déclaration à la presse, Mohamed Benabdellkader a indiqué que cette visite s'inscrit dans le cadre d'une série de visites programmées par le ministère de tutelle pour s'enquérir de près des contraintes rencontrées par les magistrats et fonctionnaires de la Justice et pour s'entretenir avec les responsables judiciaires de la circonscription de Khouribga.

Concernant l'inauguration des bureaux front office du tribunal de première instance, il a fait savoir que les usagers de la Justice ne sont pas uniquement des justiciables mais aussi des services se rapportant au registre de commerce, à l'apostille et à plusieurs autres prestations, d'où la création de ces bureaux.

Par la suite, le ministre a présidé la cérémonie de remise de wissams Royaux à deux femmes fonctionnaires de la Justice décorées respectivement du wissam de mérite national de première et de deuxième classes.

Cette distinction traduit l'attention particulière qu'accorde SM le Roi Mohammed VI aux fonctionnaires de la Justice et constitue une reconnaissance pour leurs efforts inlassables au service de la patrie.



Pose de la première pierre de la Maison de l'avocat et inauguration des bureaux front office du tribunal de première instance

Le projet de transformation numérique du système judiciaire en marche

Mohamed Benabdelkader appelle le secrétariat-greffe à l'implication



Toutes les composantes du système judiciaire, à leur tête le corps du secrétariat-greffe, sont appelées à s'impliquer dans le plan de transformation numérique de la justice, a souligné, mercredi à Rabat, le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader.

Le ministère de la Justice compte énormément sur l'implication du secrétariat-greffe afin d'assurer la bonne mise en œuvre des projets et programmes du plan de transformation numérique du système de la justice, a relevé Mohamed Benabdelkader qui intervenait à

l'ouverture d'une journée d'étude organisée par le bureau central de l'Amicale des fonctionnaires de la justice, en partenariat avec le Syndicat démocratique de la justice, sous le thème "La position du corps du secrétariat-greffe dans les projets de réforme".

Mettant en avant l'importance de la participation de ce corps dans l'exécution de ce plan, le ministre a considéré le secrétariat-greffe comme étant la partie permettant de concrétiser les programmes d'information et les applications qui seront mis à la disposition des tribunaux.

Selon le responsable gouvernemental, ce plan vise à fournir une justice simplifiée, accessible et efficace, un service judiciaire consacrant le respect des droits fondamentaux des justiciables et un tribunal intelligent tirant profit des nouvelles technologies pour promouvoir la qualité de ses prestations.

A travers ces initiatives "sérieuses" et "déterminées", le département de tutelle œuvre sur la base d'une nouvelle stratégie pour intégrer le secrétariat-greffe dans le chantier de la réforme globale et approfondie du système de la justice, a-t-il dit.

Par ailleurs, le ministère de la Justice s'attelle actuellement à élaborer un plan stratégique intégré pour promouvoir et

moderniser l'administration judiciaire, a ajouté Mohamed Benabdelkader, précisant que dans le cadre des projets dont le lancement est prévu pour les prochaines semaines, figure un guide des emplois et des compétences pour les cadres et les fonctionnaires du secrétariat-greffe.

De son côté, le président de l'Amicale des fonctionnaires de la justice, Abdessadek Saidi, a fait observer que la structure sociologique du secrétariat-greffe a été radicalement changée, appelant à exploiter toutes capacités dont jouit aujourd'hui ce corps à même de rendre la confiance au citoyen en la justice.

Cette rencontre, à laquelle a pris part une élite de juristes et d'experts, a constitué une occasion d'échanger les points de vue sur les étapes qu'a connues le chantier de réforme globale du système de la justice, les résultats obtenus jusqu'à présent ainsi que sur la position du secrétariat-greffe dans ce grand chantier.

Conférence internationale à Marrakech sur la lutte contre le blanchiment d'argent

Une conférence internationale sur les mécanismes répressifs de lutte contre le crime de blanchiment d'argent aura lieu, les 11 et 12 décembre, à l'initiative du Laboratoire de recherche en politique pénale et droit comparé, relevant de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech.

Organisée en partenariat avec la Faculté polydisciplinaire de Safi et le tribunal de première instance d'El Youssoufia, avec l'appui de la Fondation Hanns Seidel, cette rencontre mettra la lumière sur les efforts déployés pour la lutte contre le crime de blanchiment d'argent, ainsi que sur les problématiques en suspens sur le plan opérationnel, dont celles du secret bancaire et son rapport avec le blanchiment d'argent, de la coopération internationale en la matière, outre les dilemmes de preuve en général et les questions liées à la prévention et à l'interdiction.

Cette conférence, qui se déroulera en modes présentiel et distanciel, cherchera à aborder ces problématiques à travers

l'identification des dysfonctionnements et des insuffisances dont souffrent les législations internationales dans le domaine de lutte contre le blanchiment d'argent, et la proposition de recommandations susceptibles de contribuer à accélérer le rythme de prévention de ce phénomène dangereux, voire à stopper sa propagation.

Selon une note de présentation de cette rencontre, le blanchiment d'argent figure, en fait, parmi les crimes les plus dangereux qui engendrent de grands dégâts aux sociétés contemporaines et à leurs structures sociales et économiques.

Afin de faire face à ce fléau dangereux, ajoute la note, toutes les législations internationales ont convenu d'incriminer les activités liées au blanchiment d'argent en vertu de textes de loi spéciaux, de même qu'il a été décidé la mise en place d'une politique pénale intégrée en la matière, ainsi que la création d'un ensemble d'organisations et d'instances internationales pour la lutte contre ce crime.



Cette conférence connaîtra la participation d'un parterre d'universitaires et de personnalités judiciaires nationales et étrangères, qui vont débattre de plusieurs thèmes, notamment "Le cadre conceptuel du crime de blanchiment d'argent",

"Le crime de blanchiment d'argent et la digitalisation", "La dimension internationale du crime de blanchiment d'argent" et "Les mécanismes juridiques et institutionnels consacrés à la lutte contre le crime de blanchiment d'argent".

Youssef Balla : *L'Algérie poursuit son hostilité envers le Maroc au lieu d'œuvrer pour l'avenir des peuples de la région*

L'Algérie continue son hostilité obsessionnelle à l'intégrité territoriale du Maroc au lieu d'œuvrer à bâtir l'avenir des jeunes générations algériennes et maghrébines, a affirmé l'ambassadeur du Maroc à Rome, Youssef Balla.

"L'Algérie continue son hostilité obsessionnelle envers le Maroc au lieu de consacrer cet effort à son développement interne et d'œuvrer pour l'avenir des générations algériennes et maghrébines. Cela signifierait la libération des énergies et des compétences pour la prospérité et l'intégration du Maghreb", a souligné Youssef Balla dans un entretien au site d'information italien LanuovaBQ.

Il a relevé, dans ce sens, que "l'obstination de l'Algérie à faire durer ce différend régional lui fait rater des occasions", notant que "l'absence d'intégration régionale équivaut à moins deux points de pourcentage du PIB régional".

Revenant sur les derniers faits survenus à El Guerguarat, Youssef Balla a indiqué que les milices armées du Polisario, soutenues par l'Algérie, s'étaient introduites sur le territoire marocain, et précisé dans la zone tampon d'El Guerguarat que le Maroc a placée sous la responsabilité de l'ONU pour assurer le cessez-le-feu dans le cadre de l'accord de 1991.

"Les séparatistes, exploitant également des civils comme boucliers humains, ont commis des actes de banditisme et bloqué la circulation des personnes

et des marchandises entre le Maroc et la Mauritanie et intimidé les observateurs militaires de la mission Minurso", a-t-il rappelé.

"Devant cette escalade dangereuse provoquée par les milices du Polisario, le Maroc, en pleine harmonie avec l'ONU et son Secrétaire général, a été contraint d'intervenir en exerçant son droit dans une zone de souveraineté nationale au Sahara marocain", a-t-il poursuivi.

Cette action pacifique des Forces Armées Royales s'est terminée sans aucun contact avec les civils, permettant un retour à la normalité de la circulation civile et commerciale avec la Mauritanie, a précisé l'ambassadeur.

Après avoir rappelé que "les attaques des milices, arrivant des camps de Tindouf en Algérie, se répètent depuis longtemps et que le Maroc n'a cessé de dénoncer ces incursions aux Nations unies", il a fait observer qu'il existe au moins 5 résolutions du Conseil de sécurité, notamment la 2414 et la 2440, qui ont condamné et forcé les milices à se retirer de la zone et à s'abstenir de tout acte menaçant la sécurité et la stabilité de la région.

"La condamnation de la communauté internationale de cette dangereuse action de déstabilisation par les milices du Polisario a été unanime", a-t-il noté, rappelant que le haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, a insisté sur la nécessité de préserver la liberté de circulation et le com-



merce transfrontalier entre l'Europe et l'Afrique dans la zone d'El Guerguarat, envahie et bloquée par les milices du Polisario, et sur l'importance fondamentale d'assurer le respect des accords de cessez-le-feu en vigueur depuis 1991.

Il a tenu à rappeler, à ce propos, que le Polisario est un groupe soutenu et formé par l'Algérie dans le but de s'opposer aux intérêts du Maroc et à ses légitimes droits historiques, juridiques et humains concernant sa souveraineté sur le Sahara.

Tout en affirmant que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, y compris la résolu-

tion 2548 du 30 octobre dernier, ont réitéré que la solution politique basée sur le compromis est le seul moyen de sortir de cette impasse régionale en enterrant l'option du référendum comme politiquement et techniquement impraticable, il a déclaré que "c'est l'une des raisons des provocations" du Polisario à El Guerguarat.

De même, a-t-il relevé, "ces milices ont désormais consolidé leurs relations avec des organisations terroristes, dont Isis et Al-Qaïda, s'adonnant au trafic de drogue, d'êtres humains et pire encore, à transformer les camps de Tindouf en camps d'entraînement pour

les djihadistes".

Il a, en outre, ajouté, que l'UE, à travers l'OLAF, continue de dénoncer des années de détournement de l'aide humanitaire généreusement allouée par les contribuables européens et dérobée par les cadres du Polisario".

L'ambassadeur est revenu, par ailleurs, sur la situation dramatique "des enfants et des femmes contraints de vivre dans les camps de Tindouf, dans des conditions désespérées et sans perspectives d'avenir, à la merci de leurs tortionnaires, trafiquants d'êtres humains et recruteurs pour le marché du terrorisme djihadiste".

L'Assemblée nationale de l'Equateur soutient les efforts du Maroc en faveur de la stabilité de son environnement régional

Le président de l'Assemblée nationale de l'Equateur, César Litardo Caicedo, a affirmé mardi à Rabat que l'institution législative apporte son soutien aux efforts du Maroc en faveur de la stabilité de son environnement régional.

Au cours de ses entretiens avec Hakim Benchemach, président de la Chambre des conseillers, il a relevé que le respect de la souveraineté des pays et

la non-ingérence dans leurs affaires intérieures figurent parmi les piliers de la politique étrangère de son pays, exprimant "l'appui de l'Assemblée nationale de l'Equateur à la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée le 30 octobre 2020, ainsi qu'aux efforts du Maroc pour assurer la stabilité de son environnement régional à travers son intervention pacifique".

Cette intervention pacifique "res-

pecte le droit international et les mécanismes de coexistence pacifique et de développement des peuples en ce sens qu'elle vise à garantir la liberté de circulation civile et commerciale avec l'Afrique", a dit le responsable parlementaire cité dans un communiqué de la Chambre des conseillers.

Concernant l'évolution de la situation aux frontières maroco-mauritaniennes, César Litardo Caicedo a

indiqué avoir reçu, lors d'une précédente rencontre avec Hakim Benchemach à Quito, une note détaillée sur la réalité historique du conflit ainsi que les évolutions et les nouveautés du dossier.

Il a, d'autre part, souligné l'importance des efforts du Royaume dans le soutien et le renforcement des relations entre les pays du Sud, particulièrement entre l'Afrique et l'Amérique Latine. ➤➤

De son côté, Hakim Benchamach a déclaré que le Maroc n'a épargné aucun effort pour ouvrir la voie à une solution diplomatique en alertant la communauté internationale et les Nations unies sur la gravité des actes criminels des milices du Polisario et le danger qu'ils font peser sur la sécurité et la stabilité régionales.

"Après avoir fait preuve de retenue et de patience et face à la fermeture du passage frontalier à cause des agissements et des actes de banditisme des milices, le Maroc n'avait d'autre choix que de s'acquitter de son devoir légitime pour sécuriser le passage et restaurer la libre-circulation civile et commerciale, sur Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI, Chef suprême et Chef d'état-major général, pour rétablir la liberté de circulation au niveau d'El Guerguarat pacifiquement, sans tirer une seule balle et sans représenter aucune menace pour la sécurité des civils", a estimé le président de la Chambre.

Rappelant à cet égard l'entretien téléphonique de S.M le Roi avec le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres le 16 novembre, Hakim Benchamach a relevé que le Royaume continuera à soutenir les efforts d'Antonio Guterres dans le cadre du processus politique, "qui doit être repris sur la base



de critères bien définis en associant les véritables parties à ce conflit régional, afin de parvenir à une solution réaliste et réalisable dans le cadre de la souveraineté du Royaume du Maroc".

Lors de cette entrevue, qui a été l'occasion d'examiner d'autres sujets d'intérêt commun et les moyens à même de promouvoir les relations entre les deux institutions législatives, César Litardo

Caicedo était accompagné du président du groupe d'amitié Maroc-Equateur, José Serrano Salgado, en présence des membres de ce groupe à la Chambre des conseillers.

L'Algérie exploite le Polisario pour détourner l'attention de l'opinion publique sur sa situation catastrophique

Le régime militaire algérien continue d'exploiter le Polisario pour détourner l'attention de la situation politique, économique, sociale et des droits humains "catastrophique" dans le pays, a indiqué l'expert péruvien en relations internationales, Ricardo Sanchez Serra, soulignant que l'Algérie est clairement frustrée par les succès diplomatiques du Maroc.

Dans un article publié par le journal péruvien "Expreso", il est revenu sur les rapports internatio-

naux faisant état de liens entre le groupe séparatiste, créé par l'Algérie, et des groupes terroristes comme Al-Qaïda et Daech.

Par ailleurs, l'expert péruvien a mis en avant le grand soutien international dont a bénéficié le Maroc suite à son intervention pour rétablir la liberté de circulation au niveau du passage d'El Guerguarat, bloqué, trois semaines durant, par les séparatistes, tout en rappelant l'ouverture dans les provinces du Sud de consulats généraux par

plusieurs pays africains, arabes et d'Amérique latine.

L'Algérie utilise depuis des années ses médias militaires officiels pour répandre une propagande mensongère visant à semer la confusion chez l'opinion publique internationale sur "le groupe séparatiste qui l'a créé et continue de l'abriter et de le financer", a-t-il ajouté, précisant que le régime continue de détourner les aides destinées aux séquestrés de Tindouf au profit des généraux algériens.

"Le Polisario, lui, n'est rien d'autre qu'un groupe séparatiste sans aucun prérequis d'Etat. Il est un simple groupe armé instrumentalisé par les services de renseignement et de l'armée en Algérie, un groupe qui ne peut prétendre représenter un peuple, car il s'agit de personnes enlevées et détenues dans les camps de Tindouf dans des conditions inhumaines", a expliqué Ricardo Sanchez Serra.

L'analyste politique, qui avait visité les camps de Tindouf par le passé, a souligné qu'à l'exception de ces séquestrés qui ne jouissent pas des droits les plus élémentaires tels que la liberté d'expression et de mouvement et la participation politique, le reste des Sahraouis vivent dans les provinces du Sud du Royaume en tant que citoyens marocains. Cette réalité montre que le Polisario ne peut aucunement prétendre représenter les Sahraouis, d'autant plus que cela ne figure dans aucune des résolutions de l'ONU, a-t-il insisté.

Selon l'expert, des personnes d'autres nationalités avaient été ramenées dans les camps de Tindouf en territoire algérien pour gonfler le nombre de détenus. Ces camps sont devenus entre-temps un foyer pour les groupes terroristes, les réseaux de trafic d'armes et de drogue, et de traite humaine, a-t-il déploré.

Ricardo Sanchez Serra a affirmé que le Polisario vise à réaliser des plans séparatistes depuis le sol algérien et avec le soutien de ce dernier, notant que le Maroc a alloué d'énormes ressources financières pour promouvoir le développement dans les provinces du Sud depuis sa récupération. Et de rappeler le modèle de développement des provinces du Sud lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en 2015, et qui constitue un "véritable levier de promotion du développement".

A cet égard, l'expert international a affirmé que ces énormes projets et investissements, qui reflètent la stabilité et la sécurité dans le Sahara marocain, ainsi que les accords de coopération conclus avec des acteurs étrangers, réfutent les allégations de l'Algérie et sa marionnette le Polisario sur les ressources naturelles.

L'auteur de l'article a indiqué que le Maroc a fait de ses provinces du Sud un "pôle économique vital", estimant que la révélation des mensonges des médias militaires algériens contribuera à informer davantage la communauté internationale de l'ampleur de la souffrance des détenus à Tindouf, mettant en garde contre le danger que représente l'Algérie qui abrite une milice associée à des groupes terroristes.



Le vibrant appel de l'OMDHH

“

- *Abolition de la peine de mort*
- *Adoption d'une stratégie contre l'impunité*



L'OMDHH a réitéré dans son rapport sur la situation des droits de l'Homme au Maroc en 2019 son appel à l'abolition de la peine de mort en ratifiant le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à décriminaliser l'avortement et les relations consensuelles (entre adultes), en faisant assumer aux hommes et aux femmes la responsabilité de la grossesse.

S'agissant de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, cette ONG a salué « la réactivité rapide des autorités de sécurité à toute situation ou incident publié dans les journaux ou sites Internet, voire sur les réseaux sociaux », soulignant que « la torture n'est plus systématique, et le mécanisme de lutte contre l'impunité dans de tels cas est devenu efficace à l'exception de certains cas ».

L'OMDHH a noté qu'il y a une grande confusion chez les acteurs civils et institutionnels ainsi que les professionnels des médias concernant le débat sur le Mécanisme national de prévention de la torture et le Mécanisme de la protection confié au Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et autres institutions.

Selon cette organisation, « le travail du premier, vu sa nature préventive, vise à éviter la torture, tandis que la mission du second, c'est-à-dire la protection, est l'intervention après la survenance de la torture ». Et d'ajouter que les « Règles Nelson Mandela » pour le traitement des détenus n'ont pas encore été adoptées, bien qu'elles aient été incorporées dans le projet de loi pénitentiaire.

L'OMDHH a également évoqué la problématique de l'utilisation fréquente des armes de fonction qui est devenue, selon elle, « une pratique dangereuse, ce qui a poussé les responsables de la sécurité à lancer l'alarme. La neutralisation des agresseurs doit être appliquée via d'autres méthodes et en dotant les

agents de sécurité des moyens nécessaires pour le faire ».

Pour cette raison, l'OMDHH a proposé plusieurs recommandations concernant ce sujet, dont l'activation rapide du Mécanisme national de prévention contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre l'impunité, l'accélération de l'adoption d'une nouvelle loi pénitentiaire, incorporant la plupart des exigences des Règles Nelson Mandela, l'engagement nécessaire des hommes de sécurité, lorsqu'ils neutralisent leurs agresseurs, ou les citoyens, à tirer sur les membres inférieurs des corps des personnes, conformément aux lois en vigueur, l'équipement des agents de la police et de la gendarmerie du matériel nécessaire pour neutraliser les agresseurs usant d'armes blanches et autres, en vue d'éviter l'utilisation de balles réelles.

En ce qui concerne la sécurité et la lutte antiterrorisme, l'OMDHH estime qu'il est impératif de procéder à une révision de fond des programmes éducatifs à la lumière des valeurs et des principes de tolérance, de coexistence pacifique, de non-discrimination, de rejet de la haine, de l'intolérance et de l'extrémisme violent, en promouvant ces valeurs ainsi que celles du vivre-ensemble, tout en invitant les autorités à rapatrier les enfants et les femmes des zones de conflit et à sensibiliser les jeunes contre les publications extrémistes sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, les recommandations de l'OMDHH concernant la gouvernance et la lutte contre la corruption se recoupent avec les dispositions et les actions du plan d'action national en matière de démocratie et de droits de l'Homme (PANDDH) qui vise à consolider le processus des réformes politiques, à institutionnaliser la protection et la promotion des droits de l'Homme et à encourager les initiatives contribuant à l'émergence d'une démocratie participative. Nous

citons ici ce qui a une relation avec la question de la lutte contre la corruption.

En plus, l'OMDHH appelle au renforcement du cadre juridique et réglementaire de promotion de l'intégrité et de la transparence à travers son harmonisation avec les conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption, à l'adoption des dispositions juridiques régissant l'incrimination de l'enrichissement illicite et au renforcement des moyens et des formes de dénonciation des cas de corruption, y compris la mise en place d'un numéro vert et la simplification de la procédure de soumission des plaintes.

Quant à la liberté d'expression, d'opinion et de la presse, l'OMDHH a souligné que la loi sur le droit d'accès à l'information comprend un certain nombre d'exceptions restreignant ledit droit.

Pour cette raison, l'OMDHH recommande, entre autres, l'exécution du principe de divulgation maximale des informations, l'accès gratuit à l'information, la nécessité de simplifier les règles liées aux demandes des citoyens, l'élargissement du domaine de la numérisation des données sur tous les sites appartenant aux départements, établissements publics, collectivités territoriales et portails électroniques, afin que toutes les données et informations dont la loi prévoit la publication soient accessibles aux citoyens.

Par ailleurs, l'OMDHH a appelé à la révision des peines privatives de liberté dans des cas comme les publications des élèves et des étudiants, en les limitant à des amendes, et à la nécessité de donner de l'importance à l'éducation à la tolérance et de rejeter l'extrémisme et la haine, tout en appelant également à considérer les fuites et la publication, par les journalistes, de données correctes présentant un intérêt public, des actes non-punissables par la loi. En revanche, précise l'OMDHH, « s'il s'agit d'un buzz qui vise à porter atteinte à la dignité et à l'intimité des personnes et qui appelle à la discrimination

et à la haine, il faut être ferme et suspendre les comptes qui ont publié de tels contenus sur les réseaux sociaux, à la place d'imposer des amendes pour réparation ».

En ce qui concerne les rassemblements et manifestations pacifiques, l'OMDHH a plaidé pour la révision du cadre juridique réglementant le droit aux rassemblements et manifestations pacifiques afin d'assurer la jouissance de ce droit et le respect des dispositions constitutionnelles et des conventions internationales y afférentes, la précision des motifs de chaque décision d'interdiction, en laissant la validation aux juges des référés qui statuent dans ces décisions, le lancement d'un débat public sur les manifestations pacifiques en vue de préciser les endroits où elles doivent se dérouler pour ne pas causer des dommages à des tiers, l'abolition des peines privatives de liberté prévues par le Code pénal en matière de réunions, de rassemblements et de manifestations pacifiques, l'ouverture d'un dialogue social sérieux pour trouver des solutions pratiques et réalistes aux problématiques soulevées, et le soutien de l'action syndicale afin de l'appuyer dans son rôle d'encadrement des travailleurs.

Concernant la situation de la population dans les camps de Tindouf, l'OMDHH a lancé un appel au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés pour recenser la population des camps en vue de lui donner le droit de choisir son propre destin, tout en engageant la responsabilité entière des autorités algériennes en ce qui concerne les graves violations commises par les milices du Polisario sur le territoire algérien.

L'OMDHH a également exhorté les autorités algériennes à dévoiler la vérité complète sur le sort d'El-Khalil Ahmed Abrih, en vue de répondre aux revendications de la population de Tindouf, de sa famille à Laâyoune, et aux appels des organisations internationales des droits humains.

T.M

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I			■						
II				■					
III		■							
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

HORIZONTALEMENT

- I. Incontestablement numéro 1 au tiercé. Que je diffuse.
- II. C'est rien, me direz-vous, et en partie indisponible. Commune de la Comarque du Val d'Aran.
- III. De jeunesse, elles sont l'aboutissement des problèmes de comportement.
- IV. Erreur de langage qui enfreint les règles de la syntaxe.
- V. Qui a les propriétés du diamant.
- VI. Rattrapent un concurrent.
- VII. Ferai donc le partage d'une succession entre les héritiers.
- VIII. Responsable de la rouille chez divers végétaux cultivés.
- IX. Indispensable en médecine.

VERTICALEMENT

- 1. Elle peut être due à une insuffisance rénale.
- 2. Une note de fantaisie que l'on retrouve dans les loisirs. Flaveurs associées à un goût.
- 3. Très vieilles tuniques.
- 4. Nettoie à nouveau.
- 5. Jean Nesmy par exemple.
- 6. Critiquent avec violence.
- 7. Accaparerais un grand nombre d'avantages.
- 8. Qui marque la fin.
- 9. Capital.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	A	U	T	O	R	I	T	E	S
II	C	R	E	D	U	L	I	T	E
III	A	B	R	I	T	E	E	■	P
IV	D	A	■	E	S	■	D	O	T
V	E	I	N	U	■	P	A	R	A
VI	M	N	■	S	A	I	S	O	N
VII	I	S	O	E	T	E	S	■	T
VIII	C	■	C	M	U	■	E	P	I
IX	I	N	T	E	R	E	S	S	E
X	E	D	E	N	■	L	■	A	M
XI	N	E	T	T	O	Y	A	G	E

Grilles de sudoku

Facile

			3	8				9
	3							
8		9		5	4	1		2
9		8						4
6	7	4	9		2	5	1	8
1						6		7
3		6	8	2		9		5
							4	
7			9	3				

Moyen

			7	5	2			
2	8		3					9
	1	8						
		9				3		
9		6		1		7		5
	4			7				
				3		6		
3			7			5	1	
	2		4	9				

Difficile

1				9				4
7				1	6			
			5	8		9	7	
					1	2		
4	8					9	6	
	9	1						
	7	4		5	6			
		5	3					9
3			2					7

Expert

		3	1	4	2			
1		5				8		
	2		4					
6				4				5
		3			1			
2		8						7
			9			5		
	5			3				2
	9	1	4	5				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	7	4	6	1	3	9	2	5
3	9	5	7	2	8	4	6	1
6	2	1	9	4	5	7	8	3
4	5	3	2	8	7	6	1	9
2	1	8	4	9	6	5	3	7
9	6	7	3	5	1	8	4	2
5	8	9	1	3	4	2	7	6
7	3	2	8	6	9	1	5	4
1	4	6	5	7	2	3	9	8

Moyen

7	3	5	8	4	9	6	1	2
6	8	2	7	1	3	9	5	4
4	1	9	6	5	2	7	8	3
5	2	4	9	7	8	1	3	6
9	6	1	2	3	5	4	7	8
8	7	3	1	6	4	2	9	5
2	5	8	4	9	1	3	6	7
3	9	7	5	2	6	8	4	1
1	4	6	3	8	7	5	2	9

Difficile

8	7	5	1	4	9	3	2	6
1	3	6	5	2	7	8	4	9
9	2	4	8	6	3	5	1	7
7	4	1	9	8	6	2	3	5
3	8	9	2	5	1	7	6	4
5	6	2	3	7	4	9	8	1
2	1	8	6	9	5	4	7	3
4	5	3	7	1	2	6	9	8
6	9	7	4	3	8	1	5	2

Expert

8	7	2	1	5	6	3	4	9
1	3	5	9	4	7	6	2	8
4	9	6	2	3	8	1	7	5
6	1	4	7	9	2	8	5	3
7	2	8	5	1	3	9	6	4
9	5	3	6	8	4	2	1	7
3	6	7	8	2	5	4	9	1
2	8	1	4	7	9	5	3	6
5	4	9	3	6	1	7	8	2

Economie

Régularisation de la situation fiscale des industriels du papier, carton et emballage

Une convention a été signée entre la Fédération des industries forestières, des arts graphiques et de l'emballage (FIFAGE) et la Direction générale des impôts (DGI) en vue de la régularisation de la situation fiscale des industriels de fabrication et de transformation de papier, carton et emballage.

Cette convention, qui s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi de Finances 70-19 pour l'année budgétaire 2020 et de la loi de Finances rectificative 35-20 y afférente, donne droit à l'annulation des majorations, amendes et pénalités prévues par le Code général des impôts ainsi que la dispense du contrôle fiscal pour chacun des impôts et taxes et des exercices ayant fait l'objet de la déclaration rectificative.

La régularisation porte sur l'Impôt sur les sociétés (IS), l'Impôt sur le revenu (IR) et la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux titres des exercices 2016, 2017, 2018. L'adhésion aux termes de cette convention reste volontaire, précise dans un communiqué la Fédération relevant de la CGEM. Ainsi, les professionnels désireux d'y adhérer sont tenus de souscrire à cette déclaration, d'après un imprimé modèle établi par l'administration et procéder au paiement spontané des droits complémentaires jusqu'au 15 décembre 2020, rapporte la MAP.

Les membres et associations affiliés à la FIFAGE bénéficient de facto de cette convention qui a été adaptée en fonction des différents secteurs de la Fédération.

Signée entre la DGI, la FIFAGE, l'Association des fabricants de papier au Maroc (AFPAP) et le Groupement marocain des métiers de l'impression (GMI), cette convention concerne les distributeurs de papier, les fabricants de papier d'emballage, carton et récupérateurs, le matériel conseil, les imprimeurs de labeur, du numérique et de la signalétique, les fabricants d'emballage.

Les contribuables pourront ainsi prendre attache avec l'association représentant leurs secteurs d'activité pour l'obtention de plus d'informations, relève la même source, notant que ces conventions permettront aux entreprises du secteur de régulariser leur situation fiscale.

La convention signée s'inscrit plus particulièrement dans le cadre de l'article 247-XXVIII-C du Code général des impôts portant sur la régularisation de la situation fiscale des contribuables sur la base d'une convention conclue entre l'Administration fiscale et l'organisation professionnelle à laquelle ils appartiennent.

Le Maroc demeure crédible sur le marché financier international



Le Maroc vient de réaliser une sortie remarquable sur le marché financier international (MFI), en émettant avec succès un emprunt obligataire d'un montant global de 3 milliards de dollars.

L'opération, qui a remporté un franc succès auprès des investisseurs internationaux, marque le retour du pays sur le compartiment du dollar après une absence de 7 ans.

«Le Royaume a émis, le 8 décembre 2020, un emprunt obligataire sur le marché financier international d'un montant global de 3 milliards de dollars en trois tranches», a en effet annoncé le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration qualifiant cette sortie de «remarquable».

Dans un communiqué, publié mercredi 9 décembre dernier, le département dirigé par Mohamed Benchaâboune a affirmé que la première tranche d'une maturité de 7 ans porte sur un montant de 750 millions de dollars et qu'elle a été émise à un spread de 175 pb et un prix de 99,763% offrant ainsi un taux de rendement de 2,412% et servant un coupon de 2,375%.

Portant sur un montant de 1 milliard de dollars, «la deuxième tranche d'une maturité de 12 ans a

été émise à un spread de 200 pb et un prix de 99,570% offrant ainsi un taux de rendement de 3,043% et servant un coupon de 3%», a relevé le MEFRA de même source.

S'agissant de la troisième tranche d'une maturité de 30 ans, qui porte sur un montant de 1,25 milliard de dollars, le ministère de l'Economie et des Finances a souligné qu'elle «a été émise à un spread de 261 pb et un prix de 100%», offrant ainsi un taux de rendement de 4% et servant un coupon de 4%.

Pour Attijari Global Research (AGR), filiale du groupe Attijariwafa bank dédiée à la recherche, le succès de cette opération est la

preuve que le Royaume du Maroc continue de bénéficier de la confiance des bailleurs de fonds.

Une confiance matérialisée par une demande qui atteint les 13 Md\$ assortie à des conditions de financement avantageuses, rapporte la MAP qui cite une note de recherche d'AGR dédiée à cette émission.

Comme l'a souligné le ministère dans son communiqué, cette émission a en effet connu un franc succès auprès d'investisseurs internationaux dont 478 ont été servis, le MEFRA relevant que «de livre d'ordre a dépassé les 13 milliards de dollars et l'émission a été ainsi souscrite à plus de 4 fois».

Outre le fait de marquer le retour du Maroc sur le compartiment du dollar, cette émission a permis de renouer le contact avec les investisseurs américains, diversifier nos sources de financement et établir de nouvelles références sur la courbe du crédit du Maroc, s'est réjoui le département de l'Economie et des Finances.

Placée auprès des investisseurs de qualité notamment les gestionnaires de fonds, les compagnies d'assurance et les fonds de pension, cette émission a également «reçu un accueil favorable traduit notamment par une large distribution géographique notamment les

Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient», a poursuivi le MEFRA.

Réalisée sous format 144A/RegS afin de permettre une large participation des investisseurs à travers le monde, cette émission fait suite à un NetRoadshow mené par le ministre Mohamed Benchaâboune et les équipes de la Direction du Trésor et des finances extérieures auprès de la communauté des investisseurs internationaux.

A travers ce NetRoadshow, «ont été mises en exergue la stabilité politique dont jouit le Royaume et la résilience de son cadre macroéconomique ainsi que la portée des réformes menées sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi mettant le Maroc sur le sentier du développement pérenne et de construction d'un Etat de droit, démocratique, moderne et ouvert sur le monde», a fait savoir le ministère.

Dans son communiqué, le MEFRA a ajouté que ce NetRoadshow a en outre «constitué l'occasion de faire part aux investisseurs des mesures économiques et sociales prises par notre pays pour limiter l'impact des effets de la crise sanitaire et impulser la relance de l'économie marocaine».

Alain Bouithy



Le Royaume a levé avec succès 3 milliards de dollars

Repli des primes d'assurances émises en octobre

Les primes émises par les compagnies d'assurances et de réassurance se sont établies à 3,9 milliards de dirhams (MMDH) en octobre 2020, contre 4,14 MMDH durant la même période de l'année précédente, soit une baisse de 5,9%.

Dans le détail, la branche "vie" s'est replié de 23,7% à 1,45 MMDH, essentiellement sous l'effet de la baisse de la sous-branche "épargne" de 31,7%, indique l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (Acaps) dans son rapport sur les statistiques du secteur des assurances au titre du mois d'octobre 2020.

Pour leur part, les contrats en unité de compte (U.C) continuaient de bien se porter en progressant de 10,9%, souligne la même source.

S'agissant de la branche "non-vie", cette dernière a progressé de 9,4% à 2,44 MMDH en octobre 2020, avec des hausses sur quasiment toutes les sous-branches à l'exception de l'assistance (-21,4%).

La branche automobile a vu ses primes augmenter de 4,2% alors que la sous-branche des accidents corporels ont enregistré une hausse de 13,6%, comparativement à octobre 2019, selon l'Acaps.

Les taux sur le marché obligataire poursuivent leur tendance haussière

Les taux sur le marché obligataire ont poursuivi leur tendance haussière et ce, compte tenu du recours toujours prononcé du Trésor au marché intérieur durant la première séance d'adjudication du mois de décembre 2020, soulignent les analystes d'Attijari Global Research (AGR).

Les rendements des segments court et moyen termes de la courbe primaire se sont, ainsi, inscrits en hausse de 8 et 7 points de base, respectivement pour les maturités 52 semaines et 2 ans, précise AGR dans sa note hebdomadaire "Weekly Hebdo Taux". En l'absence de la publication des besoins annoncés du Trésor en décembre, l'argentier de l'Etat souscrit un montant de 5,5 milliards de dirhams (MMDH)

face à une demande en nette appréciation, fait savoir la même source, rappelant que la récente hausse des taux obligataires semble susciter l'appétit des investisseurs envers le compartiment moyen et long termes. Et d'ajouter: "Au final, le taux de satisfaction de la séance d'adjudication s'établit à 49%. En terme de perspective, nous anticipons une légère atténuation de cette orientation haussière au fur et à mesure des encaissements des tirages extérieurs prévus d'ici la fin de l'année".

Aussi, la hausse de la demande des investisseurs en bons de Trésor pourrait résorber le déséquilibre induit par le décalage entre les engagements de l'Etat et ses ressources estimées, conclut AGR.

Mohamed Benchaâboun présente aux opérateurs le projet de réforme des EEP

Le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâboun, a présenté aux opérateurs, lors d'un séminaire qu'il a présidé lundi, les grandes lignes du projet de réforme des EEP, en donnant un aperçu sur la future Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat et de suivi de la performance des EEP.

"Le séminaire a été l'occasion de présenter les grandes lignes du projet de réforme des EEP et de

donner un aperçu sur la future Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat et de suivi de la performance des EEP (missions, périmètre, gouvernance...) et sur les principaux holdings sectoriels proposés dans ce cadre", a indiqué un communiqué du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Ce conclave a été également une occasion pour la concertation avec les parties prenantes impliquées dans ces deux chantiers structurants et le renforcement de leur adhésion ainsi que pour l'enrichissement des projets de loi afférents à ces chantiers en perspective de leur introduction dans le circuit d'approbation, précise le communiqué. Lors de son intervention, M. Benchaâboun a rappelé le contexte global des réformes relatives au secteur public suite aux Hautes orientations Royales qui constituent une base solide pour l'implémentation d'un nouveau modèle de gouvernance et de gestion stratégique des EEP et le lancement d'un plan ambitieux de relance économique.

"Ce qui appelle une nouvelle approche du portefeuille public en distinguant entre les entreprises publiques ayant le caractère de sociétés anonymes, les établissements



publics à caractère commercial qui seront transformés en sociétés anonymes, d'une part, et les établissements publics non commerciaux disposant ou non d'une autonomie financière, d'autre part", a-t-il dit.

Ont pris part à ce séminaire le ministre de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, Aziz Rabbah, le président directeur général du Groupe OCP, Mostafa Terrab, le président du conseil de surveillance de l'Agence spéciale Tanger-

Méditerranée, Fouad Brini, le directeur général de l'Office national des chemins de fer (ONCF), Mohamed Rabie Khlie, le directeur général de l'Office national des aéroports (ONDA), Zouhair Mohammed El Oufir, le président du directoire du Holding d'aménagement Al Omrane, Badre Kanouni, et le directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), Abderrahim El Hafidi.

Ce séminaire a connu, égale-

ment, la participation de représentants du ministère de l'Intérieur, du ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Economie verte et numérique, du ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, du ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, du ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Economie sociale ainsi que de la Société nationale des autoroutes du Maroc.

Aperçu sur la future Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat et de suivi de la performance

Signature d'une convention entre la FCS et la DGI pour la régularisation de la situation fiscale des opérateurs

La Fédération du commerce et services (FCS) et la Direction générale des impôts (DGI) ont signé, récemment, une convention pour la régularisation de la situation fiscale des opérateurs des secteurs du commerce et des services.

Cette convention a été signée pour la régularisation de la situation fiscale des entreprises des secteurs du commerce et des services, particulièrement le commerce de gros, le commerce de détail, les sociétés d'études et de consulting (hors professions réglementées), et les agences de communication, publicité, événementielle et digitale, souligne la Fédération dans un communiqué.

"Cet accord vient en application des dispositions de la Loi de Finances 70-19 pour l'année budgétaire 2020 et les dispositions de la Loi de Finances rectificative 35.20 pour la même année. Plus particulièrement, l'article 247-XXVIII- C du Code Général des Impôts portant sur la régularisation de la situation fiscale des contribuables sur la base d'une convention conclue entre l'Administration fiscale et l'organisation professionnelle à laquelle ils appartiennent", précise la Fédération.

Ainsi, rapporte la MAP, cette convention donne aux contribuables, à titre transitoire, la possibilité de souscrire une déclaration

rectificative au titre des exercices clôturés de 2016, 2017 et 2018 et bénéficier de l'annulation des majorations, amendes et pénalités prévues par le Code général des impôts ainsi que la dispense du contrôle fiscal pour chacun des impôts et taxes et des exercices ayant fait l'objet de la déclaration rectificative.

Valable jusqu'au 15 décembre 2020 lors de la loi de Finances rectificative de 2020, ce dispositif concerne l'IS ou l'IR professionnel, l'IR (revenus salariaux) et la TVA, rappelle la même source.

L'adhésion aux termes de cette convention reste volontaire et concerne les membres et les non membres de la Fédération,

précise la FCS, faisant savoir que les entreprises et les professionnels désireux d'y adhérer sont tenus de souscrire à cette déclaration, d'après un imprimé modèle établi par l'administration fiscale et ce avant le 15 décembre 2020.

"Les négociations en plusieurs rounds avec la DGI, empreinte de professionnalisme et de sens des responsabilités, ont été plus longues vu le caractère diversifié des secteurs présents et représentés par la FCS", souligne le communiqué, notant que la FCS a été parmi les premières fédérations à entamer ce processus de régularisation avec la DGI.



L'UNESCO veut contribuer au développement de la chaîne de valeur de l'industrie musicale au Maroc

Le bureau de l'organisation des Nations unies pour l'Éducation, la science et la culture (UNESCO) pour le Maghreb vient de lancer un projet intitulé: "La musique comme moteur de développement durable au Maroc", dont l'objectif est l'amélioration des systèmes de gouvernance du secteur de la musique au Maroc.

Financé par le ministère fédéral allemand pour la Coopération économique et le développement, en partenariat avec le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et porté par la structure culturelle Anya et la Fondation Hiba, ce projet a pour ambition de contribuer au développement

de la chaîne de valeur de l'industrie musicale au Maroc, en créant de nouvelles opportunités d'emploi et de revenus pour les jeunes et de participer ainsi au développement durable du pays. Un communiqué du bureau maghrébin de l'Unesco, basé à Rabat, indique mercredi que trois activités seront mises en place à partir du mois courant notamment des cours d'éveil musical à destination de 90 enfants (de 7 à 10 ans) dans les villes marocaines de Tanger, Meknès et Inezgane. Ces cours ont pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'éducation musicale actuelle, insuffisamment développée et manquant d'ouverture sur le monde musical moderne, y compris pour ce qui est des

changements liés au numérique.

La deuxième activité, poursuit le communiqué, consiste en la création d'un portail en ligne à l'attention des professionnels du secteur de la musique au Maroc, afin de leur fournir une cartographie de la musique et des lieux qui lui sont associés à l'échelle du pays. Ce portail a pour objectif la mise en réseau des acteurs de la musique et vise à donner aux pouvoirs publics et à la société civile les moyens d'agir pour le développement de ce secteur.

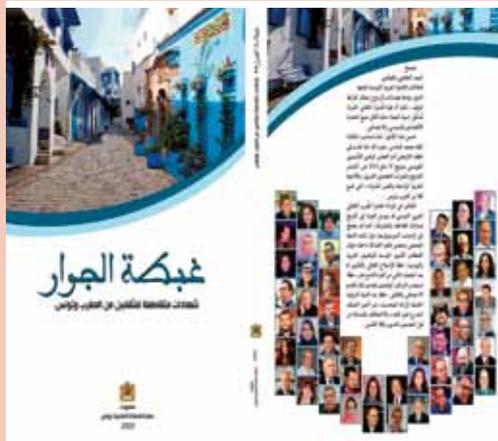
La troisième activité comprend l'organisation de sessions d'enregistrement et de coaching en résidence d'artistes à destination de 12 jeunes groupes de musique marocains, afin de renforcer

leurs capacités, d'augmenter leurs revenus et de mettre à niveau la qualité artistique.

Pour cette dernière activité, un appel à candidature est lancé jusqu'au 12 décembre 2020, afin de sélectionner les bénéficiaires du programme, fait savoir le communiqué, ajoutant que les candidats doivent nécessairement être des artistes ou des groupes de musique de 2 à 5 membres, femmes ou hommes, âgés de 18 à 35 ans.

Et de conclure que les artistes ou groupes sélectionnés bénéficieront chacun d'une session de coaching et d'enregistrement en résidence d'artiste au studio Hiba à Casablanca, d'une durée de 5 jours par session.

L'ambassade du Royaume à Tunis publie un nouvel ouvrage sur les relations maroco-tunisiennes



“Euphorie du dialogue: témoignages croisés d'intellectuels marocains et tunisiens” est l'intitulé

d'un ouvrage collectif que vient de publier l'ambassade du Royaume à Tunis.

Cet ouvrage, dont la première

de couverture est illustrée d'un tableau rassemblant deux images, l'une de la ville marocaine de Chefchaouen et l'autre de la ville tunisienne de Sidi Boussaid, réunit les textes d'universitaires, de diplomates, d'artistes et de journalistes des deux pays.

A travers ces textes, les auteurs marocains expriment ce que représente la Tunisie dans leur imaginaire, mémoire culturelle ou ce qu'ils gardent de leurs visites, amitiés ou lectures, alors que les auteurs tunisiens exposent de la même manière la représentation qu'ils se sont formée du Maroc. Cette publication de 234 pages, dans laquelle les auteurs ont conçu et rédigé leurs textes en toute liberté, révèle “une profonde intimité” qui caractérise les relations entre intellectuels marocains et tu-

niens à travers des visages, amitiés, lieux, villes et espaces, a-t-il dit.

La dimension culturelle présente avec force dans les relations entre le Maroc et la Tunisie, offre des gages pour leur préservation et leur consolidation, étant donné que ces rapports puisent leur force dans une référentielle culturelle commune mais flexible qui constitue la base de toute forme de coopération économique, politique et sociale, a-t-il souligné.

Dans ce contexte, le diplomate marocain a rappelé le discours que SM le Roi Mohammed VI a prononcé, le 31 mai 2014 à Tunis, devant l'Assemblée nationale constituante tunisienne, dans lequel le Souverain a affirmé que la Tunisie est liée au Royaume du Maroc “par tant de liens tissés par l'Histoire, le patrimoine civilisationnel séculaire, la fraternité maghrébine immuable et la

communauté de destin”.

Le diplomate a indiqué que toute lecture de la question de proximité culturelle entre les deux pays impose un retour à l'histoire avec des regards croisés et complémentaires en mettant en exergue les grandes similitudes entre les deux sociétés marocaine et tunisienne.

Plusieurs intellectuels, artistes et universitaires marocains et tunisiens ont contribué à l'écriture de cet ouvrage, notamment Mohammed Al Achaari, Mohamad Benis, Said Benkrad, Abdelhamid Jamhiri, Abderrahman ben Zaidan, Abdessalam Touil, Naaman Lahlou, Samira Al Qadri, Rabia Rayhane, Yassine Adnan, Hassouna El Mesbahi, Majdoline Nehaibi, Amina Remaïli, Nizar Chaari, Khaled Al Gharibi, Chokri Mabkhout, Al Hashemi Noura, Mansour Mhanni et Mohammad Mamari, entre autres.

Quand Jamel Debbouze recadrerait Emmanuel Macron



Le 25 novembre dernier, la journaliste Corinne Lhaïk publie aux éditions Fayard, l'ouvrage "Président cambrioleur". Soit une enquête autour de la personnalité, du parcours, mais aussi de la manière qu'a Emmanuel Macron de gouverner. Dans son livre, l'auteure revient notamment sur un face-à-face quelque peu tendu, survenu à l'automne 2016, au cours d'un dîner chez le réalisateur et producteur Luc Besson. A cette époque, Emmanuel Macron a démissionné du gouvernement où il était ministre de l'Economie et des finances, pour fonder son propre parti politique, La République en marche, et se lance dans la course à la Présidence de la République française.

Ce soir-là chez Luc Besson, Emma-

nuel Macron est assis à la même table que Nicolas Hulot et Jamel Debbouze. Après "une opération reniflage auprès de l'écolo-giste" Nicolas Hulot, rapporte la journaliste dans son livre, le futur Chef d'Etat aurait tenté ensuite d'amadouer le compagnon de Melissa Theuriau. Corinne Lhaïk écrit : "On parle aussi banlieues et Macron se lance dans un discours formaté, sur la formidable énergie de ses jeunes habitants". Selon l'auteure, Emmanuel Macron ne va pas tarder à être interrompu et fermement recadré par l'acteur et humoriste. "Écoute, monsieur le ministre, tu vas fermer ta gueule" lui aurait alors rétorqué Jamel Debbouze. "C'est dit sur le ton de la blague, mais l'apprenti des quartiers est renvoyé dans ses buts" précise la journaliste. Plus tard, Jamel Deb-

bouze a malgré tout témoigné une certaine sympathie à l'égard d'Emmanuel Macron, dans l'émission Au tableau ! notamment, en 2018. Quand un enfant lui avait demandé s'il appréciait le nouveau président, Jamel avait répondu par l'affirmative : "Il est jeune. J'ai le sentiment -je peux me tromper évidemment- qu'il ne va pas avoir les mêmes réflexes que les autres, il risque de prendre des sentiers que les autres n'ont pas pris. Il risque d'être surprenant". Mais Jamel Debbouze reste taquin, même envers le Président. En 2017, au Marrakech du rire, l'humoriste avait salué "la classe de ce président", avant de railler le Chef de l'Etat de son jeune âge : "39 ans... Incroyable. C'est pas un âge présidentiel ça normalement. C'est une peinture !"

Bouillon de culture

Johnny Depp

L'acteur américain Johnny Depp a tenté de nouveau d'obtenir un procès en appel après avoir été débouté en diffamation contre le tabloïd britannique The Sun, qui l'avait décrit en mari violent envers son ex-épouse Amber Heard. Début novembre, l'acteur d'"Edward aux mains d'argent" et "Pirate des Caraïbes" avait perdu son procès en diffamation contre News Group Newspapers (NGN), société éditrice du Sun. Johnny Depp avait ensuite sollicité la permission de faire appel, comme l'exige le système judiciaire britannique, mais le juge Andrew Nicol, qui avait tranché en sa défaveur sur le fond du dossier, avait refusé, n'estimant pas que les "motifs d'appel aient des perspectives raisonnables".

Comme la loi britannique le lui permet, Johnny Depp a saisi directement la cour d'appel, comme le mentionne le registre des appels accessible publiquement. On ignore quand la cour d'appel dira si elle autorise ou non un deuxième procès.

Le jugement avait été rendu le 2 novembre après trois semaines d'audience, en juillet à la Haute Cour de Londres, souvent en présence du comédien de 57 ans et de son ex-femme Amber Heard, 34 ans, qui avaient donné lieu à un déballage de leur vie privée. S'appuyant essentiellement sur les déclarations de l'actrice, le Sun avait invoqué 14 épisodes de violences, tous contestés par Johnny Depp. Début novembre, le juge Nicol avait tranché en faveur du tabloïd, estimant dans son jugement que les qualifications du Sun étaient "substantiellement vraies" car "la grande majorité des agressions présumées ont été prouvées". Fin novembre, le juge a aussi ordonné à Johnny Depp de payer un peu plus de 628.000 livres (705.000 euros) au Sun pour couvrir ses frais de justice.



Le Festival Agora du cinéma et philosophie passe au virtuel

La cinquième édition du festival Agora du Cinéma et philosophie se déroulera en ligne du 18 au 20 décembre courant, avec l'Italie comme invitée d'honneur.

Selon l'association des amis de la philosophie, principale initiatrice de cette manifestation, la trilogie philosophie-cinéma-esthétique sera encore cette année au centre des débats. Ce rendez-vous cinématographique, qui braque les feux de la rampe sur une thématique peu présente sur la scène culturelle nationale, réunira des intellectuels, des cinéastes et des philosophes marocains et étrangers, qui animeront des tables-rondes, des ateliers et des débats post-projection.

Le coup d'envoi de cette édition sera donné par la projection du film "la solitude Anjouan" de Jean-Marc Turine.

En compétition, les organisateurs ont sé-

lectionné les longs-métrages italiens "Lucia poli è Gostanza Da Libiano" de Paolo Benvenuti, "Vantinas" de Karine de Villers et Mario Brenta et "Al Dio Ignoto" de Rodolfo Bisatti. D'autres films seront projetés dans la rubrique "hors compétition" et feront l'objet de discussions entre cinéastes et philosophes. Il s'agit de "sans abri" de Richard Gere, "les coups de destin" de Mohammed Lyounsi, "Mercole" de Andrea Segre, "une idée de génie" de Jelf Balsmeyer et "l'amour est à Nappa Valley" de Bob Fugler.

Une table-ronde se tiendra autour de la thématique "pourquoi la philosophie et le cinéma ?", avec la participation de critiques de septième art, de chercheurs et de réalisateurs marocains et italiens.

Cette édition sera clôturée par la remise du Prix Averroes du Cinéma et de la pensée.



Cyberattaque contre l'Agence européenne du médicament, des documents de Pfizer piratés



L'Agence européenne des médicaments (AEM), qui délivre actuellement sur la délivrance d'autorisations à plusieurs vaccins contre le Covid-19, s'est dite mercredi la cible d'une cyberattaque au cours de laquelle des documents liés à Pfizer et BioNTech ont été piratés.

"L'AEM a été l'objet d'une cyberattaque. L'agence a rapidement ouvert une enquête complète, en étroite coopération avec la police", a indiqué l'agence européenne, basée à Amsterdam, sans préciser quand l'attaque avait exactement eu lieu, ni par qui elle avait été menée.

L'AEM, qui contrôle les médicaments de l'ensemble des 27 Etats membres de l'Union européenne, doit rendre le 29 décembre au plus tard sa décision sur une autorisation conditionnelle du vaccin Pfizer/BioNTech, déjà approuvé au Royaume-Uni, au Bahreïn et au Canada.

Le groupe Pfizer a dans la foulée annoncé que des documents liés à la demande d'autorisation de son vaccin avaient été piratés pendant cette cyberattaque, mais que "ni le système de BioNTech ni celui de Pfizer n'(avaient) été violés en lien avec cet incident".

La cyberattaque à l'encontre de

l'AEM a eu lieu après une série d'avertissements ces derniers mois autour de piratages et tentatives de hacking en lien avec la pandémie de Covid-19, visant laboratoires et entreprises pharmaceutiques occidentales.

A ce jour, 51 candidats vaccins sont testés sur des humains, 13 étant en dernière phase d'essais, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Trois font la course en tête: le vaccin de l'alliance américano-allemande Pfizer/BioNTech; celui du laboratoire américain Moderna et celui développé par AstraZeneca et l'université britannique d'Oxford.

Après le Royaume-Uni, qui a lancé mardi une campagne massive de vaccination dirigée pour l'instant vers les soignants et les personnes âgées, et Bahreïn, le Canada a approuvé à son tour mercredi le vaccin de Pfizer/BioNTech. Selon le ministère canadien de la Santé, ce vaccin "répond aux exigences rigoureuses du ministère en matière d'innocuité, d'efficacité et de qualité pour son utilisation au Canada".

La vaccination des Canadiens devrait donc débuter dans les jours prochains, selon la promesse du Premier ministre Justin Trudeau.

Les autorités sanitaires britanniques ont toutefois déconseillé mercredi le vac-

cin Pfizer/BioNTech aux personnes ayant eu dans le passé d'"importantes réactions allergiques", deux personnes ayant mal réagi aux premières injections.

Aux Etats-Unis, le président élu Joe Biden a promis de mettre en place, dans les 100 premiers jours de son mandat, "la campagne de vaccination la plus efficace de l'histoire américaine", avec l'injection de 100 millions de doses de vaccins.

Le pays a déploré mercredi plus de 3.000 morts du Covid-19 en 24 heures et plus de 220.000 nouvelles infections, un niveau frôlant les records.

Le ministre de la Défense et les plus hauts gradés de l'armée américaine devraient être vaccinés dès la semaine prochaine, aux côtés du personnel médical militaire, ont annoncé des responsables du Pentagone.

La pandémie a fait au moins 1.560.000 morts dans le monde depuis fin décembre 2019, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles mercredi.

Quelque 68,4 millions de cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie, et de nombreux pays sont confrontés à une seconde vague de contaminations.

Face à la hausse des cas, la chancelière Angela Merkel a prôné de nouvelles

restrictions en Allemagne. "Le nombre de contacts" entre personnes "est trop élevé", a déclaré Mme Merkel devant la chambre des députés, exhortant à réduire "au minimum" les contacts d'ici les fêtes.

L'Allemagne est actuellement en difficulté alors qu'elle avait été saluée pour sa gestion de la pandémie durant la première vague au printemps.

En France, le Premier ministre Jean Castex devait annoncer jeudi si le confinement pourra être levé ou non comme prévu le 15 décembre, posant la question de la réouverture des cinémas, salles de spectacles et musées.

Le Luxembourg voisin, pays européen où le coronavirus circule le plus intensément, a décidé de prolonger les restrictions jusqu'au 15 janvier au moins.

L'Afrique du Sud, pays du continent africain le plus touché par le coronavirus, a déclaré mercredi faire face à une "deuxième vague", avec désormais plus de 6.000 nouveaux cas répertoriés par jour.

En Chine, près d'un quart des habitants de Chengdu, une ville du sud qui en compte un million, ont dû être soumis à un test de dépistage après la découverte de deux cas de Covid-19 chez un couple de personnes âgées.

Le fils de Joe Biden visé par une enquête sur sa situation fiscale

Le fils du président élu américain Joe Biden, Hunter, a annoncé mercredi avoir appris la veille qu'il était visé par une enquête fédérale dans l'Etat du Delaware sur sa situation fiscale. "Je prends cela très au sérieux, mais j'ai confiance dans le fait qu'un examen professionnel et objectif montrera que j'ai géré mes affaires de façon légale et appropriée, y compris avec l'aide de conseillers fiscaux professionnels", a-t-il commenté dans un communiqué. "Le président élu Biden est extrêmement fier de son fils, qui a dû faire face à de terribles défis, notamment les viles attaques personnelles des derniers mois, pour en sortir finalement renforcé", a déclaré l'équipe de transition de Joe Biden dans ce même communiqué.

La nouvelle de l'enquête visant Joe Biden est intervenue cinq jours avant la réunion, lundi, du collège des grands électeurs qui doit formaliser le résultat de l'élection présidentielle. Le New York Times, citant des sources anonymes proches de l'enquête, a rapporté qu'elle avait été ouverte fin 2018 et incluait des investigations sur de "potentielles violations criminelles" des lois fiscales.

Le président sortant Donald Trump a qualifié au cours de la campagne présidentielle la famille Biden d'"entreprise criminelle", pointant notamment les affaires de Hunter Biden en Ukraine et en Chine au moment où son père était vice-président de Barack Obama (2009-2017).

Il accuse notamment Joe Biden d'avoir obtenu le limogeage d'un procureur ukrainien pour protéger de poursuites pour corruption contre une entreprise gazière, Burisma, dont son fils siégeait alors au conseil d'administration.

Cette "affaire ukrainienne" avait valu à Donald Trump une procédure historique en destitution après avoir été accusé par l'opposition démocrate d'avoir abusé de ses fonctions présidentielles en faisant

pression sur l'Ukraine pour qu'elle enquête sur son rival politique et les activités commerciales de son fils.

Le milliardaire républicain, finalement acquitté dans son procès en destitution, est revenu à la charge après la publication en octobre d'un article du New York Post censé contenir la preuve d'une intervention de Joe Biden en faveur de son fils.

Le tabloïd conservateur affirmait s'être procuré une copie du disque dur d'un ordinateur portable qu'Hunter Biden aurait laissé dans un magasin de réparation du Delaware et n'aurait jamais récu-

péré. Le propriétaire du magasin aurait transmis l'ordinateur au FBI après avoir copié son contenu.

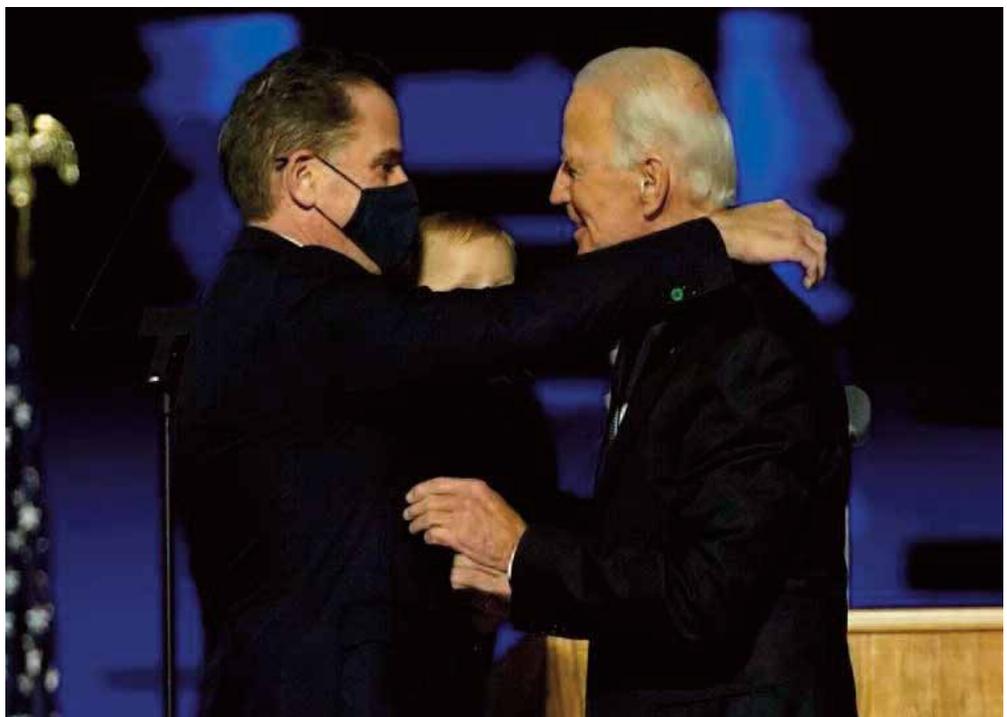
Dans l'un des courriels récupérés, daté de 2015, un membre de la direction de la société Burisma remercierait Hunter Biden pour son "invitation à Washington" et "cette occasion de rencontrer (son) père", alors vice-président.

Donald Trump a, lors du dernier débat entre les deux hommes avant la présidentielle du 3 novembre, frontalement attaqué son adversaire démocrate sur le sujet, l'accusant d'avoir autorisé son fils à

monnayer un accès à lui. "Je n'ai jamais pris un centime d'aucune source étrangère de toute ma vie", s'était alors défendu Joe Biden, qui a globalement prêté peu de cas ces derniers mois à une "campagne de dénigrement", selon lui.

Agé de 50 ans, Hunter Biden a longtemps lutté avec des addictions à l'alcool et à la drogue.

Avocat et lobbyiste, il s'est lancé dans la finance dans les années 2000 avec un succès mitigé et s'est aventuré en Chine et en Ukraine, pays gangrénés par la corruption.



Londres et Singapour signent un accord de libre-échange à l'approche du Brexit



Londres et Singapour ont signé jeudi un accord de libre-échange au moment où les espoirs d'un compromis avec l'Union européenne sur le Brexit s'amenuisent. Le document a été signé à Singapour par les ministres du Commerce des deux pays, a constaté un journaliste de l'AFP, et portera sur des échanges de 22 milliards de dollars par an.

Cet accord avec la cité-Etat, une plateforme financière et commerciale majeure, devrait fournir au Royaume-Uni un appui important en Asie alors que le pays négocie sa sortie de l'Union européenne.

Londres a signé son premier accord commercial bilatéral majeur post-Brexit avec le Japon en octobre. Mais cet accord est le pre-

mier avec un pays membre de l'Asean, l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est qui compte 10 membres et quelque 650 millions d'habitants.

La ministre du Commerce Liz Truss a salué le leadership de Singapour en faveur du libre-échange, après avoir signé cet accord avec l'ancienne colonie britannique qui cultive des liens étroits avec Londres. "À présent que le Royaume-Uni est redevenu une nation commercialement indépendante, nous sommes libres de rejoindre cette campagne" pour le libre-échange, a-t-elle indiqué. "Singapour est le principal partenaire commercial et d'investissements du Royaume-Uni en Asean, tandis que le Royaume-Uni est la première destination des investissements singapouriens en Europe", a-t-elle souligné.

Cet accord "apporte aux entreprises britanniques une plateforme pour accéder aux opportunités dans la région via Singapour", a observé de son côté le ministre singapourien du Commerce Chan Chun Sing.

Il s'agit aussi pour Londres d'un pas vers l'adhésion à l'accord de libre-échange transpa-

cifique dont Singapour est l'un des onze membres.

Ce partenariat, le CPTPP, est la nouvelle version du pacte de libre-échange transpacifique (TPP) qui avait été abandonné par Donald Trump.

L'accord de libre-échange signé jeudi entre le Royaume-Uni et Singapour a été conçu sur le modèle d'un accord existant entre l'Union européenne et Singapour. Il prévoit la suppression de droits de douane, ouvre un accès réciproque aux marchés des services et réduit les barrières non tarifaires sur les biens électroniques, les véhicules et pièces de rechange, les produits pharmaceutiques et appareils médicaux, ainsi que sur la production d'énergie renouvelable. Les droits de douanes devraient être éliminés en 2024, à la même échéance que pour l'accord entre l'UE et Singapour.

Le Premier ministre britannique Boris Johnson et la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen se sont donné jusqu'à dimanche pour prendre une décision sur les négociations d'un accord sur le Brexit qui sont dans l'impasse.

Le sort des négociations post-Brexit sera tranché dimanche

Le sort des négociations post-Brexit sera tranché d'ici dimanche, ont annoncé mercredi le Premier ministre britannique Boris Johnson et la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, à l'issue d'un dîner à Bruxelles où ils ont à nouveau pris acte de leurs profondes divergences.

"De très grands écarts subsistent entre les deux parties et il n'est pas encore clair si ceux-ci peuvent être comblés", a déclaré une source à Downing Street à l'issue de cette rencontre. Les deux dirigeants se fixent jusqu'à dimanche pour prendre "une décision ferme" sur "l'avenir des négociations".

Actant elle aussi de positions "très éloignées", Ursula von der Leyen a évoqué "une discussion animée". Les négociations reprendront dès jeudi matin, selon une source européenne.

L'Allemande devrait présenter un bilan de la rencontre de plus de trois heures lors d'un sommet prévu jeudi et vendredi à Bruxelles avec les dirigeants des Vingt-Sept, qui joueront un rôle décisif dans la décision. La France a agité la menace d'un veto si l'accord ne lui convenait pas.

Les négociateurs ne comptent plus les échéances, jamais respectées, qui leur ont été fixées depuis le début des discussions en mars. Mais en dépit d'échanges toujours plus intenses, ils n'ont jamais réussi à concilier leurs positions de départ, entre des Britanniques qui veulent récupérer leur pleine indépendance et des Européens qui entendent protéger leur immense marché.

Seule certitude: le Royaume-Uni, qui a officiellement quitté l'UE le 31 janvier, abandonnera définitivement le marché unique et l'union douanière le 31 décembre.

Sans accord commercial à cette date, les échanges entre Londres et l'UE se feront selon les seules règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), synonymes de droits de douane ou de quotas, au risque d'un nouveau choc pour des économies déjà fragilisées par le coronavirus.

M. Johnson est arrivé à la Commission européenne aux alentours de 20H00 (19H00 GMT). Il s'est d'abord entretenu en tête-à-tête



avec Mme von der Leyen, avant de dîner en présence d'une dizaine de convives, dont les négociateurs britanniques, David Frost, et européen, Michel Barnier.

Alors que la pêche est l'un des sujets les plus controversés des tractations, coquilles Saint-Jacques et turbot vapeur étaient au menu.

Avant leur dîner, les deux dirigeants ont brièvement enlevé leurs masques anti-Covid, le temps d'une photo devant les drapeaux britannique et européen, avant de lancer "Allons-y !" en français, sourire aux lèvres.

L'objectif du rendez-vous n'était "pas de ficeler de manière définitive la négociation", mais de voir si les blocages les plus importants pouvaient être levés, avait prévenu Bruxelles.

Boris Johnson - qui a retrouvé une ville où il avait été le correspondant du Daily Telegraph dans les années 90 - avait estimé avant la ren-

contre encore possible d'arriver à un "bon accord", malgré les exigences de Bruxelles qu'"aucun Premier ministre ne devrait accepter".

Quelle que soit l'issue des négociations, il promet que son pays "sera prêt" le 31 décembre.

Londres et Bruxelles buttent toujours sur trois sujets, les mêmes depuis mars: l'accès européen aux eaux britanniques, la manière de régler les différends dans le futur accord et les garanties exigées de Londres par l'UE en matière de concurrence en échange d'un accès sans droits de douanes ni quotas à son marché.

La question des conditions de concurrence équitable est la plus épineuse, mais "pas la seule" à résoudre, a souligné une source européenne.

L'Union européenne, qui redoute de voir surgir une économie dérégulée à sa porte, veut

que Londres s'engage dans la durée à respecter une certaine convergence sur l'environnement, le droit du travail, la transparence fiscale ou les aides publiques. Les Britanniques s'y refusent, au nom de leur souveraineté retrouvée.

"Nous devons avoir des conditions équitables, non seulement pour aujourd'hui, mais aussi pour demain et après-demain", a résumé la chancelière allemande Angela Merkel, dont le pays occupe la présidence tournante de l'UE.

En réponse, la porte-parole de M. Johnson, Allegra Stratton, a souligné que le Royaume-Uni avait "clairement indiqué" son intention de maintenir "des normes élevées".

S'il est conclu, l'accord commercial - de plus de 700 pages - devra encore être ratifié par les Parlements britannique et européen avant d'entrer en vigueur, une gageure vu le peu de temps qui reste.

La recherche médicale sur la marijuana fait un pas au Congrès américain



La chambre basse du Congrès américain a adopté mercredi un projet de loi facilitant les recherches médicales sur la marijuana et ses effets, une décision

saluée par les défenseurs du cannabis.

Le texte, adopté à l'unanimité, permet aux scientifiques autorisés d'avoir accès aux fleurs et d'autres parties des plants de can-

nabis cultivés dans le cadre des programmes approuvés par les différents Etats du pays.

La consommation pour raison médicale est légale dans 36 des 50 Etats, ainsi qu'à Washington, et dans 15 Etats et la capitale fédérale pour un usage récréatif.

Mais jusqu'ici, seule l'Université du Mississippi possédait une licence fédérale pour cultiver et effectuer des recherches cliniques sur la marijuana.

Or, selon l'organisation pro-cannabis NORML, les plants sont "de mauvaise qualité" et "ne reflètent pas les variétés de cannabis disponibles dans le commerce".

Pour le directeur-adjoint de NORML, Paul Armentano, "la plupart des lycéens ont plus facilement accès au cannabis que les meilleurs scientifiques du pays". "Il est interdit partout aux Etats-Unis de conduire sous l'influence de l'alcool, du cannabis ou de tout autre produit, mais nous n'avons pas de bon test pour (vérifier) l'état de dé-

ficiance parce que nous ne pouvons pas l'étudier", a affirmé lors du débat à la Chambre des représentants Earl Blumenauer, élu démocrate de l'Oregon à l'origine du texte. Il a rappelé que quatre millions d'Américains avaient une ordonnance médicale pour consommer du cannabis "et que des millions d'autres ont recours à l'automédication".

Le républicain du Maryland Andy Harris a souligné qu'il était, au contraire de M. Blumenauer, farouchement opposé à la légalisation du cannabis. Mais "nous sommes d'accord à 100% qu'il faut faire ces recherches", a-t-il dit. Le projet de loi devra être approuvé par le Sénat pour entrer en vigueur.

La semaine dernière, la Chambre des représentants a aussi approuvé un projet de loi visant à rayer le cannabis de la liste fédérale des drogues dangereuses, un pas historique vers sa dépénalisation aux Etats-Unis.

Leila Doukali, présidente de l'AFEM

Le taux de création d'entreprises par les femmes est en recul malgré toutes les mesures gouvernementales

Entretien

Dans un entretien accordé à la MAP, la présidente nationale de l'Association des femmes cheffes d'entreprise au Maroc (AFEM), Leila Doukali, nous fait part de l'état des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Maroc ainsi que des mécanismes à adopter pour encourager les femmes à se lancer davantage dans leur propre business.



Quel est l'état des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Maroc ?

Au regard des chiffres disponibles, l'entrepreneuriat féminin au Maroc a besoin d'une stratégie nationale collaborative d'encouragement à la création d'entreprises et de soutien à celles existantes. Le taux de création d'entreprises par la femme est en recul passant de 12% en 2015 à 10% en 2018, et ce malgré toutes les mesures gouvernementales mises en place.

La Covid-19 n'a pas arrangé les choses. Bien au contraire. Le tissu entrepreneurial féminin est majoritairement composé de TPE exerçant dans les secteurs du commerce et des services, lourdement impactés par cette pandémie.

Beaucoup d'entre elles ne peuvent plus faire face aux charges courantes de leur activité du fait d'un carnet de commandes vide. Elles restent néan-

moins animées par une forte volonté de maintenir leur business.

L'AFEM, toujours fidèle à sa mission, a décidé de se mobiliser pour être à côté de ces femmes en vue de leur apporter le soutien nécessaire et les aider à passer ce cap difficile.

Nous ne pouvons pas concevoir que le taux de création d'entreprise, qui est déjà très bas, continue à décliner d'autant plus que la femme marocaine veut plus que jamais son autonomie financière.

Un chiffre récent de Deloitte révèle que l'appétence actuelle de la femme à créer son entreprise se situe à 34% au Maroc contre 17% en France.

Quels mécanismes faut-il adopter pour encourager les femmes à se lancer davantage dans le business ?

La création d'entreprise par la femme est un véritable parcours de combattant. Il lui faut beaucoup de

détermination et de courage pour aller au bout de son projet.

Elle fait face à un problème de financement car elle ne dispose pas de garanties à offrir. Elle porte également la totale responsabilité de son foyer, ce qui impacte considérablement sa volonté de créer son affaire.

La femme marocaine a besoin d'être épaulée, d'être accompagnée et surtout d'être rassurée. Elle pense ne pas être capable de concilier vie familiale et vie professionnelle. Et pourtant, elle en est parfaitement capable. L'AFEM est à la disposition de toutes ces femmes qui doutent. Nous saurons les orienter et les motiver.

Pour celles qui ont déjà franchi le pas et qui se retrouvent en difficulté suite à la crise sanitaire de Covid-19, notre association a décidé de revoir sa feuille de route pour être à côté de cette femme chef d'entreprise en créant AMALLY.

Ce plan d'appui est une main ten-

due aux entrepreneuses désireuses de redessiner l'avenir de leur entreprise. Nous avons la ferme volonté d'aider nos membres à survivre, à rebondir et à maintenir une dynamique dans cet environnement incertain.

En réaménageant notre siège, nous offrons du co-working, du conseil, de la formation, du coaching, des séminaires, des ateliers, des rencontres B to B.

Selon vous, quel sera l'impact de la hausse du taux d'activité des femmes sur l'économie nationale ?

La femme active est un acteur incontournable de la croissance économique du Maroc. Elle est rigoureuse, exigeante, ambitieuse et solvable.

Une plus large intégration de la femme dans des postes de responsabilités accroîtrait le PIB de 2%. Une véritable stratégie nationale d'intégration de la femme dans la vie active serait salutaire.

Remettre l'OTAN sur les rails



La nomination de Lloyd Austin au poste de secrétaire de la Défense par le président américain élu Joe Biden, qui fait ainsi le choix d'un ancien général quatre étoiles depuis peu à la retraite, constitue un nouveau signal encourageant, celui d'une Amérique qui a retrouvé la raison et qui, après le 20 janvier prochain, ne cherchera plus à punir ses alliés tout en récompensant ses ennemis. Pour exposer pleinement ce changement au monde, et dès sa prise de fonctions, il serait désormais souhaitable que Biden annule l'ordre donné par le président Donald Trump au mois de juillet, consistant à rapatrier d'Allemagne 12.000 soldats américains.

Sans que cela ne coûte un centime aux Etats-Unis, Biden se désolidariserait ainsi de l'isolationnisme cher à Trump, et mettrait un frein à la stratégie du président russe Vladimir Poutine consistant à diviser pour mieux régner en Europe. L'annulation du retrait des troupes soutiendrait également l'OTAN, l'Allemagne et la chancelière Angela Merkel – dont le potentiel successeur sera choisi mi-janvier – dans leur combat contre Poutine et les populistes nationaux détracteurs de l'Occident.

Trump a prétendu vouloir procéder à ce retrait de troupes américaines parce que l'Allemagne aurait trompé l'alliance de l'OTAN concernant sa contribution financière à la défense, obligeant ainsi l'Amérique à compenser le manque. C'est tout à fait absurde, et je le conteste avec d'autant plus de certitude que j'ai moi-même dénoncé autrefois l'insuffisance de la contribution allemande.

Pendant des décennies, les présidents républicains et démocrates ne se sont jamais offensés que les Etats-Unis dépensent beaucoup plus que l'Allemagne dans l'OTAN. J'ai considéré à une certaine période qu'ils auraient dû s'en offusquer, et c'est pourquoi j'ai écrit en 1986 *How NATO Weakens the West*, qui traite de

l'Allemagne et de son comportement de passer clandestin en matière de défense. J'étais si persuadé de ma thèse que j'ai également publié dans le *Wall Street Journal* un article intitulé «Il est temps de transformer l'Alliance atlantique».

Mais jamais je n'aurais cru que Trump userait de mon raisonnement stratégique, désormais ancien, pour démolir la solidarité de l'OTAN et renforcer Poutine. Certes, l'Allemagne ne dépense sans doute pas assez pour la défense ; c'est ce que pensent clairement les Français. Pour autant, l'affirmation selon laquelle l'Allemagne tromperait les Etats-Unis en contribuant trop peu à la défense n'est qu'une absurdité de plus pour dissimuler la détermination de Trump à récompenser Poutine tout en réprimandant Merkel. Poutine souhaitait depuis longtemps une présence militaire américaine moindre en Europe, et il a trouvé en Trump un président américain disposé à collaborer avec lui.

Ma propre réflexion concernant l'OTAN et la contribution allemande s'y rattachant a commencé à évoluer peu après la parution de mon livre. Pendant sa promotion, j'ai débattu avec Lawrence Eagleburger, qui a par la suite été secrétaire d'Etat sous la présidence de George H.W. Bush, et j'ai rencontré de nombreux et très sérieux responsables militaires bien informés. J'ai alors compris que ce qui comptait le plus pour les Etats-Unis – et encore aujourd'hui – c'était le contrôle sur la structure et l'objet de la défense européenne, bien davantage que les coûts. Le «deal» transatlantique conclu après la guerre froide était le suivant, selon la plupart des experts militaires américains : l'Amérique paierait la majeure partie des dépenses de l'OTAN, et conserverait en échange le leadership sur la défense européenne.

En réalité, j'ai abandonné l'expression «les Allemands nous prennent pour des pigeons», liée à mon souhait d'une alliance transatlantique efficace,

lorsque je me suis affranchi de ce populisme conservateur qui avait influencé ma pensée initiale. Par ailleurs, plusieurs preuves dans les années 1980 démontrent que les experts militaires détracteurs de mon livre avaient raison. Les disputes transatlantiques de l'époque ne concernaient pas les dépenses, mais plutôt des questions telles que l'installation de missiles Pershing II en Allemagne de l'Ouest pour contrer les missiles balistiques de l'Union soviétique. Compte tenu de leur histoire difficile et d'un fort mouvement pacifiste, les Allemands de l'Ouest hésitaient beaucoup sur cette question. Après de nombreuses tergiversations, et grâce au solide leadership du chancelier social-démocrate Helmut Schmidt puis de son successeur à la CDU Helmut Kohl, l'Allemagne de l'Ouest installera finalement les missiles Pershing II en 1983. Ces missiles serviront d'ailleurs très bien leur objectif : l'OTAN en usera comme d'une monnaie d'échange en 1987 dans le cadre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) avec l'Union soviétique, un accord phare dans le désamorçage de la menace nucléaire. Les Pershing II seront par la suite détruits, et la rumeur dit que certains des matériaux résiduels auraient fini en stylos à bille à la bibliothèque présidentielle Ronald Reagan, qui les aurait donnés en cadeau.

Même si Trump n'a pas réussi à faire de la contribution allemande aux dépenses de défense une question politique majeure aux Etats-Unis, le sujet est devenu polémique en Europe. Dans un récent entretien pour le magazine *Le Grand Continent*, le président français Emmanuel Macron – fervent partisan d'une plus grande souveraineté européenne en matière de défense – a vivement critiqué le ministre allemand de la Défense, Annegret Kramp-Karrenbauer, qui avait publié dans *Politico* un article intitulé «L'Europe a encore besoin de l'Amérique». L'Europe aurait moins besoin de

l'Amérique, a sous-entendu Macron, si l'Allemagne revoyait à la hausse ses dépenses en matière de défense.

Ce n'est jamais bon pour l'OTAN, ni pour l'unité de l'UE, que les deux plus importants membres de l'Union soient en désaccord sur le rôle de l'Amérique en Europe. L'alliance occidentale a certes besoin d'une garantie américaine de sécurité pour l'Allemagne et d'autres pays européens, mais pas au prix d'une scission franco-allemande, qui constituerait une offrande de plus pour Poutine.

La France et l'Allemagne doivent réduire leur fracture actuelle en matière de défense, et l'Amérique maintenir sa garantie de sécurité pour l'Europe. Le continent a besoin de soldats américains sur le terrain, pas seulement en Allemagne mais également dans les pays baltes. L'une des issues à cette problématique pourrait consister pour l'Allemagne à contribuer davantage aux budgets de la défense européenne, ce qui apporterait le degré d'indépendance souhaité par la France, tout en conservant les troupes américaines de son choix.

Biden pourrait amorcer ce processus de réconciliation entre la France et l'Allemagne – et plus important encore entre les Etats-Unis et leurs partenaires de l'OTAN – en annulant le retrait militaire prévu par Trump. Il pourrait ensuite exploiter le levier qui en résulterait, ainsi que ses connaissances personnelles (Biden ayant assisté à la Conférence annuelle de Munich sur la sécurité depuis des décennies, et connaissant presque tous les principaux responsables de la politique étrangère allemande), pour convaincre l'Allemagne d'investir davantage dans la défense européenne. L'objectif majeur d'un tel engagement consisterait non pas à apaiser l'Amérique, mais plutôt à encourager Macron, ami sincère de l'Allemagne.

Melvyn Krauss

Chercheur principal à l'établissement Hoover de l'université de Stanford



Elaborer un partenariat équitable entre l'UE et l'Afrique

Cette année était censée être celle d'une redéfinition des relations entre l'Europe et l'Afrique. En mars, la Commission européenne a dévoilé sa vision d'une «stratégie globale avec l'Afrique», visant à amorcer un processus de consultation sur six mois, dont le point culminant devait être le Sommet Union européenne-Union africaine en octobre dernier, sous la forme d'un accord sur un nouveau cadre des relations mutuelles – afin de donner un rôle plus central à l'Afrique. Puis la Covid-19 est arrivée.

Même sans la pandémie, le cheminement vers un partenariat UE-Afrique plus solide et plus équitable n'aurait pas été sans peine. Au début de l'année, les tensions étaient fortes dans de nombreuses régions du monde, ce qui a soulevé de sérieux risques géopolitiques et de sécurité. En outre, la concurrence stratégique entre les États-Unis et la Chine a dégénéré en guerre commerciale. Le multilatéralisme était en perte de vitesse.

Ce contexte difficile a pourtant encouragé quelques avancées, en montrant combien les enjeux étaient devenus importants. La détermination de l'Afrique était évidente : une série de sommets et de réunions de l'UA avait indiqué que le continent était finalement engagé à mettre en œuvre la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), à réformer les institutions régionales et à passer à une voie de développement plus ambitieuse. Des initiatives de cette sorte impliquaient une refonte des principes de tout type de partenariat avec le continent.

La crise de la Covid-19 est venue chambouler les plans de ce remaniement concerté avec l'Europe. Mais elle a également mis

l'accent sur la nécessité de mener à bien ce projet – notamment parce que l'UE est le principal partenaire commercial et d'investissement de l'Afrique.

La pandémie démontre les implications pratiques des inégalités, révèle la dépendance excessive des chaînes de valeur critiques sur certaines économies, en particulier celle de la Chine, et met en évidence les vulnérabilités du système financier international. Elle montre également les limites des modes actuels de coopération mondiale, même face à des crises communes.

En conséquence, le désir de «retour à la normale» cède de plus en plus la place aux appels à «mieux reconstruire». Les progrès réalisés dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe reflètent la détermination des décideurs à tirer parti du bouleversement actuel pour promouvoir un changement réel. L'Afrique devrait suivre cet exemple – en commençant par accélérer la mise en œuvre de la ZLECAf.

Un marché continental intégré aurait pu amortir le choc à la baisse du commerce international durant la crise de la Covid-19, ce qui aurait pu sauver des emplois et des sources de revenus. Au lieu de cela, l'Afrique a du mal à relancer ses économies, même si elle a été considérablement moins touchée par le virus que beaucoup d'autres parties du monde. Les dirigeants du continent doivent veiller à ce que l'Afrique soit prête durant la prochaine crise éclatante.

Étant donné la probabilité d'une autre crise sanitaire – les experts avertissent que les risques de pandémie sont en hausse – il faut, entre autres choses, assurer des approvisionnements stables en produits médicaux de première nécessité. Des restrictions pré-

coces sur les exportations de fournitures médicales et un «nationalisme vaccinal» plus récent de la part d'une poignée de pays montrent à quel point les pays peuvent rapidement avoir recours au protectionnisme. Il est donc dans l'intérêt de l'Afrique de promouvoir la production d'approvisionnements stratégiques et de créer des chaînes de valeur solides pour les produits pharmaceutiques et les produits médicaux sur le continent. La ZLECAf pourrait faciliter les efforts en ce sens.

Mais la mise en œuvre de la ZLECAf devra aller de pair avec un engagement international plus large, en particulier avec l'UE. Pendant la crise de la Covid-19, l'Afrique a besoin d'un allègement de la dette à grande échelle et d'un meilleur accès aux liquidités, afin que les pays puissent mettre en œuvre des mesures de soutien économique proportionnées à celles des économies avancées. Elle n'en a pas bénéficié – du moins pas autant qu'il aurait fallu.

Bien sûr, il est loin d'être idéal pour les Africains de partir du principe que l'aide viendra de l'extérieur de leur continent. Mais ce n'est pas un choix, c'est un problème systémique. En l'état actuel des choses, certains pays africains – en particulier ceux qui ont un espace de politique monétaire très limité – ont besoin d'une aide externe, en particulier de la part du Fonds monétaire international, pour être en mesure de répondre aux chocs exogènes. L'UE peut et doit jouer un rôle clé dans ce domaine.

Une telle coopération doit s'étendre au-delà des impératifs à court terme pour répondre aux défis structurels à moyen et long termes. Par exemple, bien que l'allègement de la dette soit important et que les efforts

soutenus en la matière de la part de plusieurs pays du G-20 soient les bienvenus, il ne suffira pas de relancer les économies africaines. Repenser les méthodes de financement pour les investissements dans les infrastructures, afin de soutenir la mise en œuvre de la ZLECAf, aurait un impact plus important à long terme.

Pour bâtir un partenariat plus solide et plus stratégique avec l'Afrique, il faudra également que les pays de l'UE abandonnent leur obsession de la «menace» migratoire et qu'ils reconnaissent l'importance stratégique du continent. Un débat ouvert sur l'expansion des voies légales pour assurer la mobilité, dont la migration circulaire, serait particulièrement à propos.

L'idée de revenir «à la normale» après la crise de la Covid-19 risque encore de séduire bien des gens. Mais en ce qui concerne les relations entre l'UE et l'Afrique, un tel choix n'est tout simplement pas possible. Le partenariat doit être revu de fond en comble. À cette fin, les deux parties doivent abandonner l'approche fragmentaire et déséquilibrée du passé et travailler à la création d'un mécanisme de gouvernance conjointe efficace.

Lors du prochain «mini-sommet», les dirigeants de l'UE et de l'UA ont une occasion idéale de catalyser ce processus. Quand le sommet proprement dit ouvrira ses portes l'année prochaine, ils devraient être en mesure de présenter une vision claire d'un partenariat adapté au XXI^e siècle.

Par Carlos Lopes

Professeur à la Nelson Mandela School et Haut représentant de l'Union africaine pour les partenariats avec l'Europe

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
COMMUNE D'AIN-LEUH
REGIE DE RECETTES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 09/2020

Le Mardi 12 janvier 2021 A 10 h il sera procédé au siège de la Commune d'Ainleuh à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre de prix ouvert concernant location du :

- Centre d'estivage touristique Ajaabou à Ainleuh.
- La durée de location est limitée à 25 ans.

- Le cout global de location débutera de 200 000,00dhs par an.
- Le Montant du cautionnement provisoire est de : 50000,00dhs.
- La visite du centre est obligatoire et prévue le Lundi 24 decembre 2020 à 11h, rencontre sera sur le lieu, une attestation délivrée par le président à ajouter au dossier.

Dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la régie de recettes de la commune d'Ain Leuh. Il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat

(www.marchespublics.gov.ma).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret n°2-12-349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) précité. Comme cite au cahier de charge et au règlement de consultation. Suite aux dispositions de l'article 29 dudit décret les concurrents peuvent présenter leurs dossiers dans un pli fermé portant les mentions suivantes :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et,

éventuellement, l'indication du lot ;

- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que

par le président de la commission d'appel d'offre » lors de la séance d'ouverture des plis.
Ce pli contient deux enveloppes distinctes :
A- Dossier administratif et

technique comprenant les pièces cite en article 04 du règlement de consultation.
B- Dossier comprenant Offre financier comme cite en même article ci-dessus.
N° 10 851/PA

ROYAUME DU MAROC
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

المملكة المغربية
المكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب

Branche Eau قطاع الماء

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE -BRANCHE EAU
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFIT

AVIS RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance des entreprises désirant participer aux appel d'offres n° 123/DR2/2020, relatif à l'Acquisition des produits chimiques pour les laboratoires décentralisés de la Direction Régionale de Tensifit que la caution provisoire est de 7 200,00 DH au lieu de 72 000,00 qui est mentionné par erreur dans l'avis arabe.

N° 10 856/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS

**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°36/2020/AREPO**

Le Directeur de l'AREP de l'Oriental, informe le public que l'appel d'offres ouvert N°36/2020/AREPO publié le 09/12/2020 a été rectifié comme suit :

- Lot N°4 devient lot N°1
- Lot N°5 devient lot N°2
- Tranche N° 4 devient tranche N°1
- Tranche N° 5 devient tranche N°2

Le reste est inchangé.

N° 10 855/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة مراكش - أسفي
إقليم أسفي
دائرة عبدة
قيادة سيدي تيجي
جماعة سيدي تيجي

إعلان تعديلي عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لفائدة موظفي الجماعة

يعلن رئيس المجلس الجماعي لسيدي تيجي عن تعديل تاريخ اختبار الشفوي لامتحان الكفاءة المهنية لموظفي الجماعة الترابية سيدي تيجي وذلك بجعله يوم 2020/12/30 عوض 2021/01/16 المنشور بجريدتي الاتحاد الاشتراكي عدد 12712 بتاريخ 09 دجنبر 2020 ، وليبيراسيون عدد : 9186 بتاريخ : 09 دجنبر 2020.

N° 10 854/PA

قرار رقم :----- يقضي بإجراء امتحان الكفاءة المهنية لبعض هيئات الموظفين بجماعة توغليلت سمسنة 2020

إن رئيس جماعة توغليلت .
* بمقتضى الظهير الشريف رقم 1-58-008 الصادر في 4 شعبان 1377 (24 فبراير 1958) بمثابة النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية حسبما وقع تغييره و تنميته.
* بمقتضى الظهير الشريف رقم 1-15-85 الصادر في 20 رمضان 1436 (3 يوليو 2015) بتنفيذ القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات.
* بناء على المرسوم الملكي رقم 67.401 الصادر في 13 ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) بمن نظام عام للمباريات و الأمتحانات الخاصة بولوج أملاك و درجات و مناصب الإدارات العمومية.
* بناء على المرسوم رقم 2-04-403 الصادر في 29 شوال 1426 (2 دجنبر 2005) بتحديد شروط ترقى موظفي الدولة في الدرجة و الإطر حسبما وقع تغييره و تنميته .
* بناء على المرسوم رقم 2-05-1367 الصادر في 29 شوال 1426 (2 دجنبر 2005) بتحديد مسطرة تنقيط و تقييم موظفي الإدارات العمومية.
* بناء على الأنظمة الأساسية الخاصة و المشتركة بين الوزارات .
* و على القرارات الصادرة بتحديد إجراءات تنظيم امتحان الكفاءة المهنية لولوج الدرجات المحددة في الجدول المرفق بهذا القرار .

يقرر ما يلي:

- يجري يوم 30 دجنبر 2020 على الساعة العاشرة صباحا، بقاعة الاجتماعات بالجماعة، امتحان للكفاءة المهنية لولوج الدرجات التالية

الإطار الأصلي	إطار الترقية	شروط لولوج الامتحان	المناصب المتبارى بشأها	أجل إيداع الترشيحات
مساعد إداري الدرجة الثالثة	مساعد إداري الدرجة الثانية	يقتضى هذا الامتحان في وجه الموظفين المتميزين المتوفرين على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الإطار أو الدرجة الأصلية.	يحدد عدد المناصب المتبارى بشأها في منصب واحد .	تودع ملفات الترشيح لاختبار الامتحان قبل 25 دجنبر 2020 بمصلحة الموظفين .
مساعد تقني الدرجة الثالثة	مساعد تقني الدرجة الثانية			

N° 10 852/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Région Rabat-Sale-Kenitra
Province de Sidi Kacem
Commune de Taoughilt

**Avis de concours d'aptitude professionnelle
A la commune de :Taoughilt au titre de l'année 2020**

Le président de la commune de taoughilt suivant les lois organisant les procédures de passation des examens d'aptitude professionnelle annonce que les examens de l'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020 seront organisés comme suit :

- le **30 Décembre 2020** à 10h au siège de la commune pour l'avancement en grades suivants :
 - Adjoint Administratif 2ème grade.
 - Adjoint Technique 2ème grade.

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires de la commune possédant une ancienneté de six ans au grade initial, pour les grades Adjoint Administratif, et Adjoint Technique.
Les postes ouverts pour chaque grade est de un poste.
Les demandes doivent être transmises au service personnel ; avant le **25 Décembre 2020**, munis d'une copie du dernier arrêté en grade, les examens seront organisés comme suit :

a- Les examens écrits :

Examen écrit	Durée	Coefficient
Grade adjoint administratif 2 ^{ème} grade - 1er sujet général - 2eme sujet professionnel	3heures 3heures	2 3
Grade adjoint Technique 2 ^{ème} grade - 1er sujet général - 2eme sujet professionnel	2heures 3heures	2 3

b- Les examens oraux :

Examen	durée	coefficient
Discussion concernant la fonction exercée et si nécessaire le candidat au poste adjoint technique soumis a un test appliqué.	Entre 15 et 30 minutes	3

N° 10 853/PA

FADISAR IMMOBILIER SARL AU »
CONSTITUTION
 Au terme d'un acte ssp, il a été décidé la constitution de la société FADISAR IMMOBILIER SARL AU, d'un capital de 10.000,00 dh, sise à Mohammedia n° 7, 1^{er} étage, bd Palestine, gérée par Mr AIT SI HAMMOU Abdessalam cin n° T183407 la société est immatriculée au registre de commerce de Mohammedia le 03/12/2020 sous le n° 26643

N° 10 857/PA
PHONE TRADING SARL AU
CONSTITUTION
 Aux termes d'un acte SSP en date du 12.11.2020, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:
 Dénomination : PHONE TRADING
 Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique.
 Objet:
 - EXPORTATEUR DE SERVICES
 - CENTRE D'APPELS TELEPHONNIQUES (CALL CENTER) (EXPLOITANT)
 - NEGOCIANT
 Siège Social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETAGE APT N° 6, CASABLANCA.
 DUREE : 99 ans.
 Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :

- Monsieur JUSTE KEVIN ... 1000 parts sociales.

GERANCE : - Monsieur JUSTE KEVIN, gérant unique de la Société.
 La société est engagée par la signature du gérant unique Monsieur JUSTE KEVIN.
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 03.12.2020 sous le N° 756096. La Société est immatriculée au RC N° 481699.

N° 10 858/PA
SOCIETE CINEMATOGRAPHIQUE ALGOLUX
 Société Anonyme
 « en cours de liquidation »
 au Capital Social : 500.000 dirhams
 Siège social : 34, avenue Prince Moulay Abdellah - Tanger
 R.C. Tanger ; 3141 ;
 IF: 4902825 ; ICE : 002056899000010

Dissolution anticipée
 Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2018 de la SOCIETE CINEMATOGRAPHIQUE ALGOLUX SA », Société anonyme au Capital social de 500.000 dirhams, dont le siège social est sis à Tanger, 34, Avenue Prince Moulay Abdellah, les Actionnaires ont décidé ce qui suit :
 - La dissolution anticipée de la société à compter du 29 juin 2018 ;
 - la fin du mandat des Administrateurs de la société et le quitus entier et définitif pour leur gestion durant la période allant du 1er janvier au 29 juin 2018 ;
 - La nomination d'un liqui-

dateur, Monsieur Rachid OUAKRIM, résidant à résidence Al Aqsa, appt 14, Bourgogne - Casablanca ;
 - La fixation de l'adresse du siège de liquidation : 34, Avenue Prince Moulay Abdellah - Tanger
 Le dépôt légal et la déclaration modificative ont été effectués au tribunal de commerce de Tanger le 3 décembre 2020 sous le numéro 7021.

N° 10 859/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE REHAMNA
COMMUNE DE BENGUERIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°01/2021/CBG
 Le 04/01/2021 à 11.00 heures il sera procédé, au siège de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:
ACHAT DE CARBURANTS ET LUBRIFIANTS
 Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état. www.marchespublics.gov.ma
 *Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 30.000,00 DHS (trente mille dirhams)
 *L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De 1 483 404.30 dhs (un million quatre cent quatre vingt trois mille quatre cent quatre dirhams trente centimes).
 *Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
 - Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 *Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°4 du règlement de consultation
N° 10 860/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE REHAMNA
COMMUNE DE BENGUERIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°02/2021/CBG
 Le 04/01/2021 à 12h heures il sera procédé, au siège de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:
ACHAT DE PIECES DE RECHANGE ET PNEUMATIQUES POUR VEHICULES ET ENGIN
 Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du

service des marchés, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état.
 www.marchespublics.gov.ma

*Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.
 *Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 7 000.00 DHS (sept mille DHS)
 *L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 236 280.00dhs (Deux cent trente six mille deux cent quatre vingt dirhams).
 *Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
 - Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 *Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le PARC de la commune le 31/12/2020 avant 16 heures, heure limite de dépôt des échantillons.
 *Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°4 du règlement de consultation
N° 10 861/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE REHAMNA
COMMUNE DE BENGUERIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°03/2021/CBG
 Le 04/01/2021 à 13.00 heures il sera procédé, au siège de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:
ACHAT MATERIEL D'ENTRETIEN (ENTRETIEN D'ECLAIRAGE PUBLIC)
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés des publics.
 www.marchespublics.gov.ma

*Cet appel d'appel d'offres est ouvert uniquement aux petites et moyennes entreprises telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.
 *Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (15.000,00 dhs) quinze mille dirhams.
 *L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme 597 933.60 dhs

(cinq cent quatre vingt dix sept mille neuf cent trente trois dirhams, soixante centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
 - Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 *Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le PARC de la commune le 31/12/2020 avant 16 heures, heure limite de dépôt des échantillons.
 *Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°4 du règlement de consultation
N° 10 862/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE REHAMNA
COMMUNE DE BENGUERIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 04/2021/CBG
 Le 04/01/2021 à 14h00 heures il sera procédé, au siège de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:
ACHAT DE CHARENTTES
 Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état.
 www.marchespublics.gov.ma

*Cet appel d'appel d'offres est ouvert uniquement aux petites et moyennes entreprises telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise..
 *Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 000,00DHS (Deux mille dirhams)
 *L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme de 79 200.00 dhs (soixante dix neuf mille deux cent dirhams).

*Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
 - Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

*Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le PARC de la commune avant 16 heures le 31/12/2020 heure limite de dépôt des échantillons.
 *Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°4 du règlement de consultation
N° 10 863/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL KHENIFRA
PROVINCE DE BENI MELLAL
COMMUNE OULED YAICH
AVIS D'APPEL D'OFFRE

OUVERT n° :05/CTOY/2020

Le 07/01/2021 à dix heure , Il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune Ouled yaich province de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

CHEMINS VICINAUX ET PISTES

- *CONSTRUCTION DE LA ROUTE RELIANT LES LOGEMENTS DES FORCES AUXILIAIRES ET LOGEMENT AIT AL OMARI AU DOAUR AIT LAARABI à OULED YAICH
 - *CONSTRUCTION DE LA ROUTE RELIANT LA RN8 PRES DU RESERVOIR ET CENTRE AGRICOLE
- COMMUNE OULED YAICH**
PROVINCE DE BENI MELLAL

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service technique de la commune d'Ouled Yaich, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma .
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30 000.00 DHS TRENTE MILLE DIRHAMS

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 647 240.00 dhs TTC.

UN MILLION SIX CENT QUARANTE SEPT MILLE DEUX CENT QUARANTE DHS

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
 - Soit déposer leur offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Les concurrents installés au Maroc doivent produire la copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification comme suit :

secteur	classe	Qualification exigé
B	4	B6

Pour les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 10 864/PA

SMART SOLUTIONS & TECHNIQUES MAROC SARL AU AU CAPITAL de 100.000 Dirhams Siège social: 57, Bd JININE, Lot RATC, Hay Al Qods-20610, CASABLANCA R.C. : 422051 MODIFICATION

Suivant Assemblée générale Extraordinaire en date du 16/09/2020 à Casablanca, il a été décidé ce qui suit :

1-TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL :

L'assemblée générale décide le transfert du siège social de la société de l'adresse 57, Bd JININE, Lot RATC, Hay Al Qods-20610, CASABLANCA vers la nouvelle adresse : MAG 19 AMAL 1 MOHAMMEDIA 2-NOMINATION D' UN CORGERANT

MR ATARORAHMATIL-LAH ABDELLAH titulaire de la CIN ° N346125, demeurant au 17 ANGLE RUE DES CAVES ET RUE BOURID ETG 3 APPT 11 RN (ROCHES NOIRES) CASABLANCA, est désigné cogérant de la société SSTM à compter du 16/09/2020 pour une durée indéterminée.

Ainsi la société SSTM sera gérée par les deux cogérants : MR ATARO RAHMATILLAH LAHOUCINE et MR ATARORAHMATIL-LAH ABDELLAH, celle-ci sera valablement engagée pour tous les actes la concernant par la signature séparée de l'un des deux cogérants à l'exception du document et opérations bancaires sur lesquels sera valable la signature unique

de MR ATARO RAHMATILLAH LAHOUCINE : Dépôt légal : Radiation au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 03/12/2020 sous le numéro de dépôt 753154 Et immatriculation au greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 03/12/2020 sous le numéro 1625 et immatriculée sous le n° 26627 au registre analytique.

N° 10 868/PA

FIDUCIAIRE CAFMA RUE TRIPOLI N° 26 LAARY CHEIKH - NADOR -

TEL : 05.36.33.24.64

AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE SUPPRESSION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE

1- Aux termes de l'assemblée générale Extraordinaire du 12/11/2020 les associés de la Société « SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE ASSOCIE UNIQUE

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

MISE A JOUR DES STATUTS

2- Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de NADOR le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

N° 10 868/PA

tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3696.

N° 10 869/PA

FIDUCIAIRE CAFMA RUE TRIPOLI N° 26 LAARY CHEIKH - NADOR -

TEL : 05.36.33.24.64

AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE SUPPRESSION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE

1- Aux termes de l'assemblée générale Extraordinaire du 12/11/2020 les associés de la Société « SO-

TRAMOUS » SARL au capital de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

• AJOUT D'UNE NOUVELLE ACTIVITE DE PROMOTION IMMOBILIERE

• CESSATION D'UNE ANCIENNE ACTIVITE D'ACHAT ET VENTE DE MARBRES ET DE GRANITES & IMPORT EXPORT;

• POUVOIRS A CONFÉRER.

2 – Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de Nador le 04/12/2020 sous le N° 3695.

N° 10 870/PA

SOCIETE « SAJAMIX » SARL AU

AUX TERMES DES STATUTS EGALISES LE 09/11/2020 SOUS N° 30616 AU 1ER ANNEXE ADMINISTRATIVE DE NADOR CONSTITUEE LA SOCIETE DONT LES CA-

pitales de 2.100.000,00 DHS, sise au CERCLÉ KALIA OULED CHAIB SELOUANE NADOR, ont décidé :

N° 10 868/PA

RACTER SUIVANT : DENOMINATION : «SA-JAMIX» SARL.AU OBJET SOCIAL : DISTRIBUTION DES PIECES DE RECHANGE AUTOMOBILES. SIEGE SOCIAL :QUARTIER AABDELMOUMEN BENINSAR NADOR. FORME JURIDIQUE : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE ASSOCIEE UNIQUE CAPITAL SOCIAL 100.000,00 DHS DIVISE EN MILLE(1000) PARTS DE CENT (100) DHS CHA-CUNE.

Versé PAR KAMAL BENNAAMAR. QUI EST SA SEUL ASSOCIE ET GERANT MEME. DUREE : 99 ANS LE DEPOT LEGAL A ETE AU TRIBUNAL DE 1ER INSTANCE DU NADOR LE 10/12/2020 SOUS N°3729.

N° 10 871/PA

« ROUGI SERVICE »

SarlAU

Siège social : 3 RUE SOL-DAT RAPHAEL MARISCAL RN, CASABLANCA. Lors de l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le : 17/11/2020, l'associée de la société «ROUGI SERVICE» Sarl AU a décidé :

1. de changer l'activité de la société à la nouvelle activité:

Super marché; alimentation général. Négociant tous produits alimentaires.

2. Harmonisation des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca, en date du 09/12/2020 sous le numéro 456885.

Pour mention et avis.

N° 10 872/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KHENIFRA CONSEIL PROVINCIAL SERVICE DES MARCHES

AVIS DE RECTIFICATION

Relatif à l'appel d'offres ouvert N° 04/2020/BP

Le Président du Conseil Provincial de Khénifra informe le public, que des modifications sont portées sur l'avis d'appel d'offres n° 04

EXECUTIVE PERFORMANCE
Société A Responsabilité Limitée d'associé unique

Au Capital Social de 400.000,00 Dirhams
Siège Social: 332, BD BRAHIM ROUDANI, ETAGE 5, APPT 21, RESIDENCE RAYHANE QUARTIER MAARIF - CASABLANCA
RC N°: 463689 / CASABLANCA

CHANGEMENT DE LA DENOMINATION
Aux termes d'un acte SSP en date du 07.10.2020, l'associé unique de la Société «EXECUTIVE PERFORMANCE – SARL AU» au capital de 400.000,00 Dirhams, dont le siège est à, 332, BD BRAHIM ROUDANI, ETAGE 5, APPT 21, RESIDENCE RAYHANE QUARTIER MAARIF - CASABLANCA, a décidé :

- Changement de la Dénomination qui devient «THE CHIBI ORGANIZATION»,
 - Modification de l'article 2 des statuts,
 - Pouvoirs à donner.
- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca, le 09.11.2020 sous n° 753282.
N° 10 874/PA

M.WOLD
Société à responsabilité limitée Au capital de 100.000,00 dirhams
Siège social: GROUPE ATAKKADDOUM GH2-17, 2 EME ETG SIDI

BERNOUSSI, CASABLANCA
RC N°: 343175 / CASABLANCA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/10/2020, les associés de la Société dite M.WOLD SARL, au Capital de 100.000,00 Dirhams, sise à CASABLANCA GROUPE ATAKKADDOUM GH2-17, 2 EME ETG SIDI BERNOUSSI ont décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la Société.
- Nomination de Mr. BENHAMOUCHE MOHAMMED en qualité de liquidateur de la Société.
- Siège de liquidation fixé à :

GROUPE ATAKKADDOUM GH2-17, 2 EME ETG SIDI BERNOUSSI, CASABLANCA.
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 09.11.2020 sous le n° 753050.

N° 10 875/PA

AYATI COMMUNITY-SARL AU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12.11.2020, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : AYATI COMMUNITY
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique.
Objet: NEGOCIANT,

CONSEIL DE GESTION, IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMIDIAIRE EFFECTUANT).

Siège Social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETAGE APT N° 6, CASABLANCA.
DUREE : 99 ans.

Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :

- Madame BERRAMDANE MIRYAM : 1000 parts sociales.
- GERANCE : Madame BERRAMDANE MIRYAM, gérante unique de la Société.

La société est engagée par la signature de la gérante unique Madame BERRAMDANE MIRYAM.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 24.11.2020 sous le N° 754866. La Société est immatriculée au RC N° 480705.

N° 10 876/PA

N S D BIM "SARL AU" AVIS

DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte S.S.P. enregistré à Marrakech le 16/11/2020, il a été constitué une société S.A.R.L. à Associé Unique ayant les caractéristiques

suivantes :
1) Dénomination : N S D BIM

2) Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100 000,00 dhs.

3) Siège social : AL MAS-SAR APPT 7 IMM 377 ROUTE DE SAFI MARRAKECH

4) Objet: PRESTATION DE SERVICES EN DESSIN DE BATIMENT ET PROJECTION A L'ETRANGER
5) Gérance: droussent stephane maurice gerard est désigné gérant de la dite société pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 04/12/2020 sous le N° 118145, RC N° 109025

N° 10 877/PA

STE "FIDMAG - CONSEIL" SARL

Cité Sadri, groupe 4, Rue 10, N° 60-1er Etage, Casablanca
(0522) 70.80.46 / (0522) 71.82.99

*** POWER CLIN ***

Constitution
- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/11/2020, enregistré le 17/11/2020 il a été établis les statuts d'une société SALR AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : Société «POWER CLIN » S.A.R.L AU
- Objet :
- Marchand effectuant import-export

- Marchand de Produits Cosmétiques
- Distribution et la fabrication de tous produits de nettoyage
- Prestation de tous services.

- Siège Social : 12, RUE SABRI BOUJEMAA, 1er ETAGE, APT N° 6, CASABLANCA.

- Durée : 99 ans
- Capital Social : CENT MILLES DIRHAMS (100.000,00 DH) divisé en MILLE (1000) parts de CENT (100 DH) chacune, numérotées de 1 à 1.000 et divisé comme suit :

- Mr MAAROUF TOUFIK : 1.000 Parts
- Gérance : La société gérée et administrée par Mr MAAROUF TOUFIK, CIN N° BH234647, gérant unique.

- Réparation de Bénéfice : 5% à la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.

- Année Sociale : L'année commerciale commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
- Dépôt légal a été effectué

au secrétariat greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, Le 09/12/2020 Sous N° 756729 RC N° 482253 / Casablanca.

N° 10 878/PA

ITISSALAT AL-MA-GHRIB DIRECTION REGIONALE D'AGADIR AVIS DE REPORT CONSULTATION OUVERTE

Le Directeur Régional d'Issalat Al Maghrib Agadir, informe les sociétés intéressées par la consultation N°76/DRA/2020/ PR 579588 relative à : Prestations de nettoyage, d'entretien, de jardinage et de désinfection des sites et véhicules de service d'Issalat Al Maghrib relevant de la Direction Régionale d'IAM Agadir que la date limite pour la remise des plis est reportée jusqu'au Vendredi 11 Décembre 2020 à 16 heures.

Tél: 05 28 23 00 90 / Fax: 05 28 22 14 14.
N° 10 879/PA

Maison à vendre

Une maison inoccupée est à vendre d'une superficie de 99 m2 et située à Hay Essadri 4, rue 27 N° 5 Casablanca

Pour toute personne intéressée, prière de contacter le numéro suivant : 06 11 02 04 64 OU 06 03 58 91 54.

N°10 865/PA

Sur vos petits écrans



07.00 : Lecture du Saint Coran + Douaa
07.05 : Bulletin météo
07.10 : Tinoubka(Documentaire amazigh)
07.40 : Ichaa Mamlaka
08.40 : Atfalouna - R
09.40 : Aalamat wa dilal
10.40 : Nouara
11.30 : Oussrati
12.35 : Quotidiennes Stand UP
12.50 : JT Addahira + Météo
----- : Prière du vendredi
14.00 : Rdat Lwalida
14.30 : JT en Amazigh + JT en Espagnol
15.10 : Fi dilal Islam
15.30 : Alwan Mina Al Madih
15.50 : Ya rab
16.00 : Kissat Kouba
16.30 : Aalamat wa dilal
17.30 : Oujouh -

Troudant
18.00 : Atfalouna - Inédit
19.00 : Jt en Français
19.20 : Allah Y Samah
19.50 : L'usine
20.20 : Nhar Mabrouk
20.40 : Quotidiennes Stand UP
21.00 : JT Principal + Météo
21.50 : Cinema : Tout frais
23.20 : Chachat
23.50 : Dernier bulletin d'information
00.10 : Assafha Al Aoula - R
01.10 : Taghrida - R
03.10 : Kissat kouba - R
03.40 : Tinoubka (Documentaire amazigh) - R
04.10 : L'usine - R
04.40 : Rdat Lwalida
05.10 : Nouara - R
06.00 : Ichaa Mamlaka - R

05:55:00 : RELIGIEUX : CORAN AVEC MAWAHIB TAJWID
06:00:00 : CH'HIWAT BLADI
06:20:00 : SABAHYAT 2M
07:05:00 : KIF AL HAL
07:50:00 : MAGAZINE : WACH HNA HOUMA HNA : AL HOGRA
08:40:00 : MAGAZINE : KOUL-LOUNA ABTAL
09:30:00 : SERIE : AL AWNI
10:00:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
10:05:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA
10:50:00 : KIF AL HAL
11:05:00 : MAGAZINE : BEST OF SABAHYAT 2M
11:55:00 : SERIE : AL KHAWA
12:30:00 : CAPSULE NARSA MERIEM AMJOUN
12:35:00 : METEO
12:45:00 : AL AKHBAR
13:10:00 : MOUJAZ RIYADI
13:25:00 : RELIGIEUX : PRIERE DU VENDREDI
13:55:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI
14:45:00 : NEWS : ECO NEWS
14:50:00 : JOURNAL AMAZIGH
15:05:00 : FEUILLETON : CHAMAL JANOUUB
15:30:00 : SERIE : SALON SHEHRAZADE
16:00:00 : MASSIR ASSIA
16:40:00 : MAGAZINE : ADDINE WA ANNASS : OUNMOUDAJ AL OUSRA AL MOUSLIMA

17:05:00 : MAGAZINE : TOUT ROUQ AL 3ARIFINE : AL QOTB AL IMAM AHMED WA MOUSSA SEMLALI
17:30:00 : DESSINS ANIMES
18:05:00 : MAGAZINE : CAPSULE NARSA MERIEM AMJOUN
18:15:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
18:20:00 : MAGAZINE : POP UP
18:30:00 : FEUILLETON : RAHINAT AL HOUB
19:15:00 : MAGAZINE : CHKOUN YISTATMAR FMACHROU3I
19:25:00 : AL WA3D
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
20:35:00 : QUE DU SPORT
20:40:00 : METEO
20:45:00 : ECO NEWS
21:10:00 : METEO
21:15:00 : AL MASSAIYA
21:40:00 : RACHID SHOW
23:00:00 : FEUILLETON : AZZA3IMA
00:00:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI
00:50:00 : TELEFILM : HADI WA TOUBA
02:10:00 : MAGAZINE : AL-LAYLA SAHRATNA
03:45:00 : MAGAZINE : STUDIO LIVE : CHEB KADER
04:15:00 : FEUILLETON : RAHINAT AL HOUB
05:00:00 : FEUILLETON : AL WA3D

05h00 MATINALE RADIO AR
07h00 Matinales Infos
08h00 « Sabahiyat l akhbar »
10h00 Matinales Infos (rediff.)
11h05 Emission « Hyati »
12h05 Emission « Eco Débat »
13h00 « Madar l akhbar »
15h05 Emission «Moutir lil jadal»
16h00 Edition AR (16-17h)
17h05 Emission « On S'dit Tout »
18h05 Emission « Binatna »
19h00 Soir Info : informations en français
20h00 « Ghorfat l akhbar »
21h35 « Mina lqahira »
22h05 Emission «FBM lmowajaha»
23h00 « Soir Infos ar »
23h35 « Mina Lqahira »
00h05 « Débrief Rabat »

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



Demba Ba, un footballeur engagé

Portrait



“Si on se lève, les gens se lèveront avec nous”: figure centrale des incidents du Parc des Princes mardi, Demba Ba n’en était pas à son premier engagement, comme quand il affichait son soutien aux Ouïghours dans un entretien à la BBC l’été dernier.

L’attaquant international sénégalais de 35 ans est apparu comme un des personnages principaux de cet épisode devenu symbole, quand il a engagé ses équipiers de Basaksehir à quitter la pelouse, bientôt imités par les Parisiens, pour protester contre des propos du quatrième arbitre, qui a utilisé le terme “negru” (“noir” en roumain) pour désigner l’entraîneur assistant du club turc, le Camerounais Pierre Achille Webo.

Son interpellation de l’arbitre délégué, diffusée en direct, a marqué: “Vous ne dites jamais +ce Blanc+, vous dites +celui-là+, alors quand vous parlez d’un homme noir, pourquoi dites-vous +ce Noir+?”. Avant de s’adresser à l’arbitre principal: “Vous êtes un raciste!”

S’il est apparu en pleine lumière,

son combat contre le racisme est ancien. Dès l’été 2018, alors qu’il jouait pour le Shanghai Shenhua, l’attaquant avait publiquement accusé un adversaire chinois de racisme, avant de retwiter des messages de soutien et de lutte contre la xénophobie.

Plus récemment, fin novembre, le natif de Sèvres, à l’ouest de Paris, avait réagi au tabassage d’un producteur noir par des policiers à Paris, dont trois ont été mis en examen pour des violences volontaires de nature raciste.

“Pour quelqu’un qui vit la situation du pays de l’extérieur, je ne vois aucune issue à ces problèmes. Désolé de mon pessimisme... Malgré tout, il faut continuer à se battre pour faire changer les choses”, a-t-il twitté, dans la continuité de son appui au mouvement Black Lives Matter.

Ces derniers mois, il a aussi affiché son soutien à la minorité ouïghoure de Chine ou aux Rohingyas de Birmanie, autre ethnie de confession musulmane en butte aux persécutions.

En France, il a apporté son appui

à Barakacity ou encore au Comité contre l’islamophobie (CCIF), accusés par les autorités françaises de propager des idées prônant l’islam radical, et dissouts après l’assassinat du professeur Samuel Paty.

Sur son compte, il peut retwiter Raphaël Glücksman quand l’eurodéputé de gauche soutient les Ouïghours, comme le président islamo-conservateur turc Recep Tayyip Erdogan qui salue le titre de champion de Turquie de Basaksehir.

Pour faire avancer les causes qui lui importent, Ba mise sur le soutien de ses pairs, souvent peu enclins à s’engager. “Je sais qu’il y a des footballeurs qui veulent se battre pour la justice, qu’ils soient musulmans, bouddhistes, chrétiens, quelles que soient leurs croyances”, confiait-il à la BBC.

“En tant que sportifs, nous avons un pouvoir que nous ne connaissons pas. Si on se rassemble et qu’on parle, les choses changent.”

Des propos prémonitoires. Le PSG, dont Ba est un fervent supporter, occupe une place particulière

dans sa carrière, commencée à Rouen en 2005. En 2014, du temps où le Sénégalais jouait à Chelsea, c’est lui qui avait inscrit contre Paris le deuxième but londonien en quarts de finale de la C1, synonyme de qualification pour les Blues.

La même année, les inconditionnels de Chelsea se rappellent de son but contre Liverpool, après une glissade de Steven Gerrard, qui avait contribué à priver les Reds d’un titre attendu depuis 1990.

Ba conserve un souvenir moins tendre d’Arsenal, autre club phare de Premier League. Les Gunners “ont parlé de Black Lives Matter mais quand il s’est agi de la vie des Ouïghours, Arsenal n’a pas voulu en parler, à cause de la pression et des conséquences économiques”, a-t-il déclaré à la BBC. “Les clubs mettent beaucoup de pression sur les joueurs pour éviter qu’ils prennent position, mais comment s’en empêcher quand on voit l’injustice de ses propres yeux?”

Sport

Le WAC et l'IRT conservent leur élan victorieux

Le CAYB accroché par un HUSA réduit à dix

Après l'instar du SCCM, le WAC et l'IRT ont pu conserver, mercredi, leur élan victorieux pour le compte de la deuxième journée de la Botola Pro D1 «Inwi», devant se clôturer hier par la tenue des matches MCO-FUS et RCA-RCOZ.

Pour sa seconde sortie, le Wydad est parvenu à s'imposer sans convaincre ni plaire face à un DJH qui n'a pas démérité en retrouvant la pelouse de son stade El Abdi à El Jadida. La vieille garde des Rouges, à laquelle tient apparemment le coach Fawzi Benzarti, s'est contentée d'une courte victoire par 1 à 0, but d'Ayoub El Kaabi à la demi-heure de jeu.

Un but tout fait pour relancer de nouveau la polémique de l'arbitrage et il y a de quoi. Ce but aurait pu être refusé si l'arbitre Nheyyeh ne s'était pas limité aux dires du juge du VAR Lenselek. Si le referee de centre avait consulté les images vidéos, il aurait remarqué que le ballon

avait bel et bien franchi la ligne avant d'arriver à Kaabi.

Une bévue d'arbitrage qui ne sera ni la première ni la dernière et qui, cette fois, a profité au Wydad qui a aligné sa deuxième victoire et coûté cher au DJH qui en est à sa seconde déconvenue d'affilée.

Du côté du Grand stade de Tanger, l'IRT continue sa quête de points d'entrée, s'offrant cette fois-ci l'OCS par 1 à 0, grâce à une réalisation de Taoufik Ijrouten à la 39ème mn. Alors qu'au stade municipal à Berrechid, le Youssoufia local a été accroché (0-0) par le HUSA qui a évolué en infériorité numérique tout au long de la seconde période après l'expulsion d'Al Ayoud (42e).

Pour rappel, le bal de cette deuxième journée a été ouvert mardi par la programmation de trois matches. Comme précité, le SCCM n'a pas lâché prise s'offrant la RCAZ par 1 à 0, tandis que

l'ASFAR a cédé le pas à domicile devant le MAT (2-3), au moment où la RSB a été tenue en échec par le nouveau promu, le MAS, un partout.

A noter que le championnat se poursuivra en cette fin de semaine pour le compte de la troisième journée qui débutera ce soir à 19h30 par la rencontre qui mettra aux prises la Renaissance de Zemama et l'ASFAR, deux formations qui restent sur deux défaites et qui se trouvent sommées de se ressaisir.

Cette manche se poursuivra le week-end avec au programme de samedi les matches MAS-CAYB (15h30), OCS-WAC (17h30) et HUSA-SCCM (19h30). Pour ce qui est des rencontres dominicales, la programmation se décline comme suit : RCOZ-RSB (15h30), MAT-DJH (17h30), tandis que le coup d'envoi de FUS-IRT et Raja-MCO sera donné à partir de 19h30.

Mohamed Bouarab



Divers

Botola Pro D2

Voici les résultats de la 2ème journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, au terme des matches disputés mercredi :

Mardi

WAF-OCK : 1 - 0
TAS-CAK : 3 - 3
SM-CJBG : 2 - 0

Mercredi

IZK-JSS : 1 - 1
KACM-ASS : 1 - 1
WST-UTS : 1 - 1

A noter que cette deuxième journée du championnat devait se clôturer hier par la programmation des matches OD-KAC et RBM-RAC.

Formation

La Ligue du Souss-Massa de football a lancé mardi à Agadir un stage de formation au profit d'enseignants d'éducation physique pour l'obtention de la licence d'entraîneur catégorie "D".

Initiée en coordination avec la section régionale de la Fédération Royale marocaine du sport scolaire à l'Académie régionale d'éducation et de formation (AREF) de Souss-Massa, cette formation qui se déroule dans la salle Ahmed Rmouki, est encadrée par le directeur technique Ahmed Ferdadi assisté par les membres de l'administration technique régionale.

A l'occasion du lancement de ce stage de formation, un accent a été mis sur l'importance de la coordination et de la conjugaison des efforts de tous les intervenants pour promouvoir le sport scolaire qui constitue un des piliers de la pratique sportive nationale.

Pour rappel, le processus d'obtention des licences se fait de manière graduelle en partant de la catégorie D (formation des catégories d'âge 6-12 ans), licence C (13-15 ans), licence B (16-19 ans) et licence A (entraîneur des équipes de la Botola Pro).

Nouvel entraîneur, nouvelles ambitions pour le MCO



Après une saison jugée satisfaisante avec le technicien Abdelhak Benchikha qui a tenu sa promesse d'occuper l'une des cinq premières places au classement de la Botola Pro D1, le Mouloudia Club d'Oujda (MCO) se montre déterminé à conforter sa position parmi le gotha du football national avec le nouvel entraîneur, Abdeslam Ouaddou.

En effet, les responsables du club, qui compte à son actif un titre de champion du Maroc en 1975 et qui a clôturé la saison 2019-2020 à la 5ème place, ont concocté un ambitieux projet bien ficelé visant à mettre sur pied une équipe forte et compétitive à même de s'adjuger les titres et les consécérations, et de renouer avec sa gloire d'antan.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet,

le MCO a effectué des recrutements ciblés, dont des joueurs étrangers, tout en assurant de continuer à accorder une attention particulière à une meilleure communication et marketing, et à la formation des joueurs pour renforcer les rangs de l'équipe par de nouveaux talents.

Le président du club oujdi, Mohamed Houar, avait affirmé que le recrutement du nouvel entraîneur s'inscrit dans le cadre d'une stratégie ambitieuse et réaliste qui vise la reconstruction et la réorganisation du club sur les trois prochaines années, mettant en avant les qualités professionnelles et personnelles d'Abdeslam Ouaddou et sa solide formation académique, en plus de son expérience de joueur international.

Ouaddou, qui a signé un contrat de quatre ans avec le MCO, a évolué au sein de plusieurs équipes dont l'AS Nancy-Lorraine, Valenciennes et Rennes (France), Fulham (Angleterre), Olympiakos (Grèce) et Lekhwiya et Qatar SC (Qatar). Il a aussi défendu le maillot de la sélection nationale première entre 2001 et 2010.

Parlant de sa mission de nouveau manager-entraîneur du MCO, M. Ouaddou a écrit sur les réseaux sociaux que de Mouloudia avec le président Houar à sa tête m'ont fait confiance pour mener un projet de développement de ce club mythique : Professionnalisation du club, développement des infrastructures, développement de la formation, développement de la marque MCO et développe-

ment des ressources économiques.

«Je suis très honoré des fonctions qui me sont confiées et je tiens à remercier le président du club, les dirigeants et les autorités locales pour leur confiance sans oublier le magnifique public du MCO pour son accueil», a-t-il poursuivi.

Promettant de travailler dur avec son staff et les joueurs pour construire un club digne de ce nom et rendre ses lettres de noblesse à cette équipe mythique, le nouvel entraîneur a fait remarquer que «travail, patience, intégrité, honnêteté et loyauté» ont toujours été son leitmotiv.

Le MCO avait effectué un stage de concentration à El Jadida et disputé une série de matches amicaux, dont l'un à Rabat contre la sélection nationale des joueurs locaux.

A rappeler que le stade d'Honneur qui accueille les matches du Mouloudia Club d'Oujda a connu l'année dernière d'importants travaux de mise à niveau ayant coûté près de 20 millions de dirhams, ce qui a permis à la capitale de l'Oriental de disposer d'un stade entièrement rénové et répondant aux normes internationales.

D'une capacité d'accueil de quelque 20 000 places, le stade a été doté notamment d'une pelouse en gazon naturel, d'un nouveau système d'éclairage, de sièges de qualité, d'une tribune d'honneur et d'une zone réservée aux journalistes, ainsi que de plusieurs dépendances dont une salle de conférences, une salle des soins et des vestiaires

bien aménagés.

Fondé en 1946, le MCO compte à son actif un titre de champion du Maroc en 1975 et quatre Coupes du Trône : 1957, 1958, 1960 et 1962.

Par Azedine Lqadey
(MAP)

Fiche technique

- Nom du club : Mouloudia Club d'Oujda
- Date de création : 1946
- Couleurs du club : vert et blanc
- Stade : Stade d'Honneur d'Oujda
- Capacité du stade : 20.000 places
- Pelouse : Gazon naturel
- Président du club : Mohamed Houar
- Entraîneur : Abdeslam Ouaddou
- Palmarès du club :
Botola : 1975
Coupe du Trône : 1957, 1958, 1960, 1962
Coupe maghrébine : 1972
- Principaux recrutements : Hamza Semmoumy, Zakaria Bahrou, Yacouba Sylla, Aboubacar Demba Camara
- Principaux départs : Wael Noha Sadaoui, Nelson Munganga, Badou Bombonga.

Ligue des champions

Le PSG régale Le Real sauvé par Benzema



Premier de son groupe, le PSG a battu à la fois Istanbul Basaksehir (5-1) et le racisme ordinaire mercredi lors d'un match de Ligue des champions interrompu la veille. Karim Benzema, lui, a sauvé Zinédine Zidane et le Real Madrid, soulagés d'être en huitièmes.

Vainqueur sur un triplé de Neymar et un doublé de Kylian Mbappé, le Paris SG a clos avec panache le triste épisode de la suspension de son match contre Basaksehir, stoppé mardi lorsque l'entraîneur adjoint du club turc, Pierre Webo, a accusé un des arbitres de propos racistes.

Les joueurs ayant décidé de quitter la pelouse en signe de protestation et d'indignation, le jeu n'a repris que le lendemain au Parc des Princes, où les 22 acteurs ont choisi de marquer les esprits: tee-shirts "Non au racisme" et genou posé à terre avant le match, un geste associé à la lutte antiraciste.

Le racisme "n'a plus sa place dans le foot ni dans la vie", a tranché Neymar au micro de RMC Sport.

Déjà qualifié depuis la veille et la victoire du RB Leipzig, lui aussi en huitièmes, contre Manchester United (3-2), le PSG décroche la première place et l'assurance d'éviter en huitièmes des cadors comme le Bayern Munich, Liverpool ou Manchester City lors du tirage prévu lundi.

À Salzbourg, l'Atlético Madrid n'avait besoin que d'un nul pour accompagner le Bayern Munich au tour suivant et l'équipe de Diego Simeone a fait le boulot: victoire 2-0 en Autriche et billet en poche, sur des

buts de Mario Hermoso (39e) et Yannick Carrasco (86e).

Dans l'autre rencontre du groupe, qui était sans enjeu comptable, le Bayern Munich (1er) a battu 2-0 le Lokomotiv Moscou, dernier du groupe, sur des buts de Niklas Süle (63e) et de l'ancien Parisien Eric-Maxim Choupo-Moting (80e).

Karim Benzema a souvent qualifié Zinédine Zidane de "grand frère", surtout quand l'entraîneur protégeait son compatriote à la pointe de l'attaque du Real Madrid: mercredi, dans un match couperet contre Mönchengladbach (2-0), où la "Maison Blanche" risquait de subir sa toute première élimination en phase de poules depuis 1997, Benzema a surgi deux fois de la tête pour qualifier "Zizou" et les Madrilènes (9e, 32e).

"On en ressort tous plus forts. On est une famille, on travaille tous ensemble", a savouré Benzema.

C'est un immense soulagement pour le technicien français, un temps fragilisé, et le Real, passé tout prêt de l'élimination et qui en profite pour chiper la première place de la poule à "Gladbach", également qualifié.

En revanche, c'est un crève-coeur pour l'Inter Milan d'Antonio Conte, bâtie pour la C1 mais éliminée mercredi de toute compétition européenne en terminant à la dernière place du groupe après un nul 0-0 contre le Shakhtar, reversé en Ligue Europa.

La marche était trop haute pour Marseille, qui s'est logiquement incliné 3-0 sur le terrain de Manchester City et termine au dernier rang du groupe, sans avoir réussi à

accrocher la troisième place synonyme de Ligue Europa - qui échoit à l'Olympiakos.

L'équipe d'André Villas-Boas, en forme en Ligue 1 mais à la peine sur la scène européenne, a fini par baisser pavillon devant Ferran Torres (48e), Sergio Agüero (77e) et Raheem Sterling (90e).

Cela restera comme une campagne européenne à oublier pour l'OM, donc, qui espère confirmer en championnat pour regoûter à la grande Europe dès la saison prochaine, avec d'autres arguments.

L'Atalanta continue d'étonner son monde: un but tardif du Colombien Luis Muriel a permis au modeste club de Ber-

game de battre l'Ajax 1-0 à Amsterdam et de s'inviter en huitièmes de finale pour la deuxième année d'affilée.

Ce succès étriqué, acquis au terme d'un match insipide entre deux formations qui avaient pourtant ébloui l'Europe entière ces deux dernières saisons, vaut aux Lombards de rêver à de nouveaux exploits européens au printemps: n'avaient-ils pas atteint les quarts de l'édition écoulée, chutant en extrême face au PSG (2-1) ?

Dans l'autre rencontre, sans enjeu, les modestes Danois de Midtjylland ont tenu en échec (1-1) Liverpool, déjà assuré de la première place.

Barça et Atlético, gros lots à éviter au tirage lundi pour les cadors

Le FC Barcelone de Lionel Messi et l'Atlético Madrid font figure d'épouvantails à éviter pour les cadors européens lundi lors du tirage au sort des huitièmes de finale prévu à Nyon (12h00), où le Bayern Munich, champion en titre, sera parmi les équipes protégées.

Selon le règlement, le tirage ne peut pas mettre aux prises deux équipes ayant ferrailé dans le même groupe au premier tour, ni deux équipes issues du même championnat.

Les 16 équipes seront réparties dans deux "chapeaux" différents, selon leur parcours au premier tour: d'un côté, les vainqueurs de groupe (désignés comme têtes de série) et, de l'autre, les deuxièmes de groupe.

Les têtes de série seront censées avoir deux avantages: celui d'affronter un adversaire théoriquement plus faible, et celui de disputer le match retour, décisif pour la qualification, à domicile.

Les huit premiers de groupe (têtes de série): Bayern Munich, Real Madrid, Manchester City, Liverpool, Chelsea, Dortmund, Juventus Turin, Paris SG.

Les huit deuxièmes de groupe: Atlético Madrid, Mönchengladbach, FC Porto, Atalanta Bergame, Séville FC, Lazio Rome, FC Barcelone, RB Leipzig.

Mort de Paolo Rossi, héros italien du Mondial de foot 82



Le footballeur italien Paolo Rossi, héros de la Coupe du monde 1982 remportée par l'Italie, est mort à 64 ans, ont annoncé sa veuve et les médias italiens.

Son épouse, Federica Cappelletti, a annoncé sa mort sur Instagram, publiant une photo du

couple avec la légende "Forever", suivie d'un coeur. "Il n'y aura jamais plus quelqu'un comme toi, unique, spécial", a-t-elle aussi écrit sur Facebook.

La nouvelle de son décès a été reprise dans la nuit de mercredi à jeudi par les médias italiens, qui ont aussitôt rendu hommage au légendaire attaquant italien surnommé "Pablito".

"Paolo Rossi, l'aimable poète du foot qui a fait la joie de toute l'Italie en 1982 est mort", souligne sur son site le quotidien Il Corriere della Sera, qui évoque la "maladie incurable" dont il souffrait. Il était "l'homme qui fit pleurer le Brésil et emmena les Azzurri de Bearzot à la conquête de la Coupe du monde", relève de son côté le journal La Repubblica.

"Une partie d'entre nous s'en est allée avec lui, une partie de ma vie s'en va avec lui", a commenté son ancien coéquipier lui aussi champion du monde en 1982 Fulvio Collovati. "Paolo Rossi nous a rendus orgueilleux d'être italiens, il a été un héros pour tous. La Serie A pleure un immortel de notre football, aimé du monde entier", a réagi le président de la Serie A, Paolo Dal Pino.

L'annonce du décès de Rossi intervient moins de deux semaines après celui de la légende

argentine Diego Maradona, qui avait remporté la Coupe du monde 1986.

Paolo Rossi, qui n'aurait pas dû jouer la Coupe du monde 1982, en est finalement devenu le héros avec six buts et un triomphe.

Suspendu pour trois ans en mars 1980 dans le "Totonero", une affaire de scandale de matches de football truqués et de paris illégaux en Italie, il avait cependant été convoqué pour le Mondial 1982 en Espagne, après une réduction de sa sanction, malgré le scepticisme de la presse et des tifosi.

Au "Mondial", Rossi explose avec un triplé lors d'un mythique Italie-Bราซิล (3-2) qui élimine la Selecao et envoie les Azzurri en demies. Face à la Pologne, il s'offre un doublé et une place en finale. Lors de cet ultime match contre la RFA, le Toscan marque le premier des trois buts italiens (3-1).

L'Italie remporte sa 3e Coupe du monde, Rossi finit meilleur joueur et buteur. Et le Ballon d'Or vient couronner cette année exceptionnelle.

Sa carrière en club est plus contrastée. Déniché adolescent par les recruteurs de la Juventus, ses premières années bianconere sont ternies par trois blessures à un ménisque.

Meilleur buteur de Serie B avec 21 buts et montée en Serie A: avec le Lanerossi Vicenza, rejoint en 1976, il connaît ses premiers succès.

La saison suivante, son club titille la Juventus pour le scudetto et il finit à nouveau "capocannoniere" (24 buts). La Juventus tente alors de le récupérer, en vain.

Après une dernière saison et une relégation avec Vicence, il part pour Pérouse, où son passage est chamboulé par le Totonero. Deux ans de suspension plus tard, Rossi revient à la Juve.

La saison 1983-84 est synonyme d'apogée pour Rossi. Il forme un redoutable trio avec Platini et Boniek et accumule les trophées: Serie A, Coupe d'Italie, Coupe des Coupes, et Supercoupe d'Europe. En 1985, la "Vieille Dame" remporte la Coupe des clubs champions lors de l'effroyable finale du Heysel et ses 39 morts, qui sera le dernier match de Rossi avec les Bianconeri.

Il file chez le rival, l'AC Milan. Handicapé par des blessures, son épisode milanais est un échec. Tout comme celui à l'Hellas Vérone.

En 1987, Rossi décide de tourner la page à 31 ans après près de 400 matches de championnat, 154 buts et 48 sélections (20 buts).

Avec ses vélos de couleur orange, Téhéran se rêve en Amsterdam de montagne

Le mardi est le jour où Pirouz Hanatchi, le maire de Téhéran, enfourche habituellement une bicyclette pour se rendre à son bureau et tenter ainsi de convaincre ses administrés des vertus de la petite reine.

Le défi est de taille car avec ses embouteillages monstres et sa pollution atmosphérique chronique, la capitale iranienne, mégapole de plus de huit millions d'habitants et qui s'étire à flanc de montagne sur plus de 800 mètres de dénivelé, n'est pas exactement un terrain rêvé pour les cyclistes.

Ceux qui se risquent sur une bicyclette dans la cohue téhéranaise sont d'ailleurs perçus comme des "intrus", confie à l'AFP, Farchad Rézayi, un chef cuisinier de 32 ans habitué des longues distances quotidiennes à vélo.

Pour autant, M. Hanatchi, qui a pris les rênes de Téhéran fin 2018, a lancé rapidement après son élection la campagne "Mardis sans voiture" et soutient activement la jeune pousse locale "Bdood" (prononcer "bidoud", c'est-à-dire "sans fumée" en persan) à l'origine d'un système de vélos en libre service.

"Nous ne disons pas que (la bicyclette est) la solution, mais c'est une solution de court terme, facile à mettre en oeuvre, bon marché et donnant des résultats" parmi les

nombreux choix qui s'offrent pour réduire un peu la circulation et la pollution, affirme M. Hanatchi à l'AFP.

"Nous ne pouvons pas nous comparer aux villes européennes" compte tenu des spécificités de Téhéran: "Ce ne sera pas Amsterdam, mais cela peut être une nouvelle expérience", défend l'édile. "Nous sommes en train d'augmenter les pistes cyclables pour rendre le vélo plus facile."

Bdood a lancé ses vélos orange il y a trois ans et dit avoir déployé à ce jour 147 stations de bicyclettes en libre-service à travers la capitale.

Idéalement, pour M. Hanatchi, les habitants de Téhéran devraient pouvoir se rendre à vélo à une station de métro et, de là, gagner leur travail.

Obstacles à cette ambition: le manque de développement du réseau métropolitain, qui est encore loin d'offrir un maillage serré de la capitale et, pour les adeptes du vélo, le manque de pistes cyclables.

"Il faut beaucoup plus d'infrastructures pour que l'utilisation régulière de la bicyclette devienne une réalité", dit à l'AFP M. Rézayi.

"Accro" au vélo, il affirme parcourir en selle plus de 30 km chaque jour pour se rendre au travail et rentrer chez lui. Mais le trentenaire déplore que, lorsqu'elles existent, les



pistes cyclables, sont largement confisquées par les deux-roues motorisés, qui pullulent à Téhéran.

Sans parler des automobilistes et des passants.

"Parfois les chauffeurs vous harcèlent, ou alors les piétons se montrent mauvais. Cela va de la remarque méprisante à des agressions physiques, des trucs dangereux qui peuvent vous coûter la vie", raconte M. Rézayi.

En juin, une cycliste professionnelle est morte, renversée par une voiture.

Après ce drame, un groupe de passionnés a lancé la campagne "Pédale blanche" destinée à attirer l'at-

tentation sur les cyclistes et à promouvoir le vélo par le biais d'articles sur un site de partage de contenus.

Cofondateur de Bdood, Gholamhossein Qassémi rêve d'un Iran "avec des moyens de transports propres": vélos, scooters et voitures électriques.

Mais ce n'est pas pour demain, et Bdood en est encore à l'heure des débuts modestes, comme en témoignent ses vélos sans vitesse.

Le système fonctionne avec une application embarquée sur un téléphone et permettant de prendre et remettre un vélo dans les stations en scannant son code-barres matriciel. Une demi-heure d'utilisation revient

à environ 10 centimes d'euros (à peu près autant qu'un taxi collectif pour une course équivalente).

"J'utilise ce service (depuis plus d'un an et demi) et j'en suis très satisfait", dit Sarfaraz, un trentenaire occupé à prendre une bicyclette à la station Bdood de la place Valiasr, dans le centre de la capitale.

Tout en nettoyant les poignées du guidon avec une lingette imprégnée de solution alcoolique, ce représentant de commerce assure préférer se déplacer sur un des ces vélos plutôt qu'en taxi -surtout en ces temps où la pandémie de Covid-19 fait rage en Iran-, mais uniquement pour de courts déplacements.

L'apparition des vélos Bdood a donné envie à Nastaran Jabarnia, dessinatrice de dessins animés, de réparer sa vieille bicyclette et de s'en servir, même si circuler sur une telle monture ne va pas de soi quand on est une femme en Iran.

Cela veut dire "être huée ou sifflée, ou même être marquée au derrière par des voitures qui vous dépassent ensuite à toute vitesse", dit la jeune femme de 29 ans.

"Et puis il y a le hijab. Je sors complètement couverte, mais malgré cela, je reste stressée", dit-elle, alors que pour les mollas les plus intégristes et une partie de la population, la pratique du vélo est "indécence" pour une femme.

Brownie sapin au chocolat



Préparation

Faites fondre le chocolat noir avec le beurre 2 minutes. Ajoutez les oeufs, les noix concassées, la farine et le sucre. Versez dans un moule carré beurré et fariné et faites cuire 12 minutes à 200°C en mode traditionnel.

Découpez des sapins avec un emporte-pièces. Faites fondre le chocolat blanc et faites des zigzags dessus, décorez de Smarties. Placez au frais.

Ingrédients

1 tablette de chocolat noir
50 g de chocolat blanc
3 oeufs
50 g de farine
90 g de sucre
100 g de beurre
50 g de noix
Smarties mini (2 petits paquets)

Une percée dans les implants pour restaurer la vue

C'est un pas de plus dans la recherche d'une solution pour redonner la vue aux personnes aveugles: des scientifiques ont conçu et testé chez des singes un implant cérébral qui leur a permis de percevoir des formes créées artificiellement et de meilleure résolution que ce qui était possible jusqu'à présent.

La technologie a été mise au point par une équipe de l'Institut néerlandais de neurosciences (NIN) et décrite dans la revue Science jeudi.

Le concept a été formulé il y a des décennies: stimuler électriquement le cerveau pour qu'il "voit" des points lumineux ou "phosphènes", des sortes de pixels mais avec de la profondeur en plus. Mais des limites techniques avaient toujours empêché sa pleine réalisation.

L'équipe du NIN a développé un implant constitué de 1.024 électrodes, qu'elle a relié au cortex visuel de deux singes voyants pour projeter des formes. Cette partie du cerveau traite les informations visuelles et a de nombreuses similarités entre les humains et les autres primates.

"Le nombre d'électrodes implantées dans le cortex visuel, et le nombre de pixels artificiels que nous sommes capables de générer pour produire des images artificielles de haute résolution, sont sans précédent", dit Pieter Roelfsema, directeur du NIN.

Les deux singes ont pu "voir" des formes telles que des lettres de l'alphabet, des lignes, des points en mouvement. On sait qu'ils les

ont vues car ils avaient été formés auparavant à bouger leurs yeux dans une direction particulière en les voyant, afin de gagner une récompense.

Les formes sont monochromes et simples à ce stade, rien à voir avec notre sens de la vue. Mais cela représente une avancée par rapport aux vagues zones sombres et claires que des humains ont pu percevoir précédemment grâce à des implants.

Pieter Roelfsema estime avoir prouvé que, sur le principe, une prothèse était possible pour aider les 40 millions d'aveugles dans le monde.

Il suffirait, en théorie, d'installer une caméra par exemple sur une paire de lunettes, puis de convertir les images pour les envoyer au cerveau de la personne.

C'est un "tour de force technique", ont vanté dans un article de commentaire deux chercheurs, Michael Beauchamp et Daniel Yeshor, de l'université de Pennsylvanie.

L'équipe a bénéficié d'avancées dans le domaine de la miniaturisation, et a dû affiner son système pour que le courant électrique ne soit ni trop fort, ni trop faible, afin que les points lumineux soient de la bonne taille.

Si les scientifiques espèrent tester leur système sur des humains dans trois ans, ils notent que les obstacles restent nombreux. Les électrodes utilisées fonctionnent environ un an avant que la croissance de tissus autour d'elles ne les mettent hors service.